

ANNEXES

Annexe I - Situation du site Natura 2000 n° 57 - Vallée boisée de la Houille

Annexe II - Situation du site Natura 2000 n° 57 - Vallée boisée de la Houille - territoires communaux

Annexe III - Carte des zones environnementales

Annexe IV - Fiche descriptive des sites Natura 2000 Belges

Annexe V - Inventaire floristique du site

Annexe VI - Fiche méthodologique de relevés

Annexe VII - Carte des transects et relevés ponctuels

Annexe VIII - Carte des habitats Natura 2000 du site n°57 - Vallée boisée de la Houille

Annexe IX - Carte de définition des périmètres de protection du forage communal d'alimentation en eau potable ; lieu-dit «Le Moulin»

Annexe X - Carte des itinéraires de randonnées pédestres et à VTT

Annexe XI - Territoires de chasse aux alentours du site Natura 2000 n°57 - Vallée boisée de la Houille

Annexe XII - Les indicateurs de suivi biologiques

Annexe XIII - Projet de modification du périmètre du site Natura 2000 n°57 - Vallée boisée de la Houille

Annexe XIV - Carte de localisation des peuplements allochtones sur le site Natura 2000

Annexe XV - Cahier des charges des mesures type éligibles à un financement Natura 2000

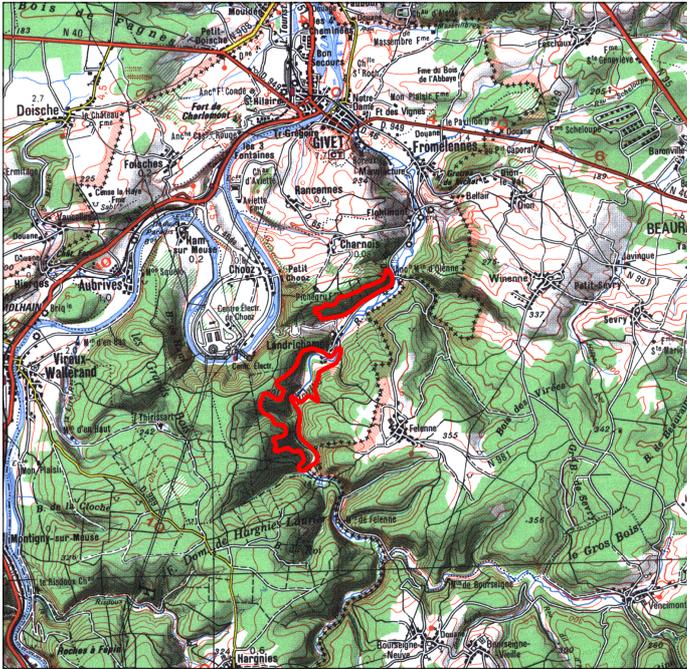
Annexe XVI - Projet de territoire agro-environnemental

Annexe XVII - Charte Natura 2000

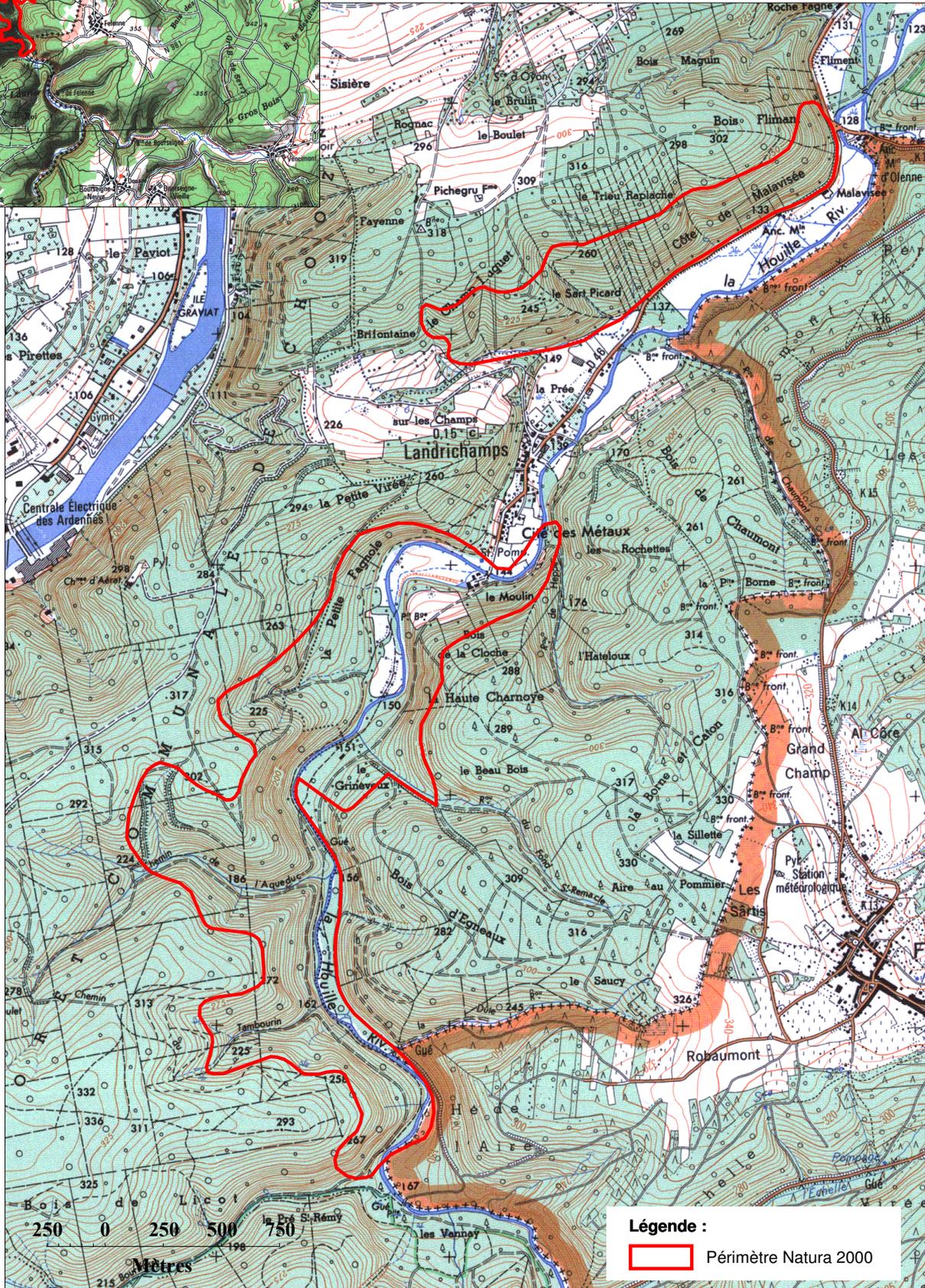
Annexe I - Situation du site Natura 2000 n°57 Vallée boisée de la Houille



Ci-dessous : carte de localisation au 25 000ème

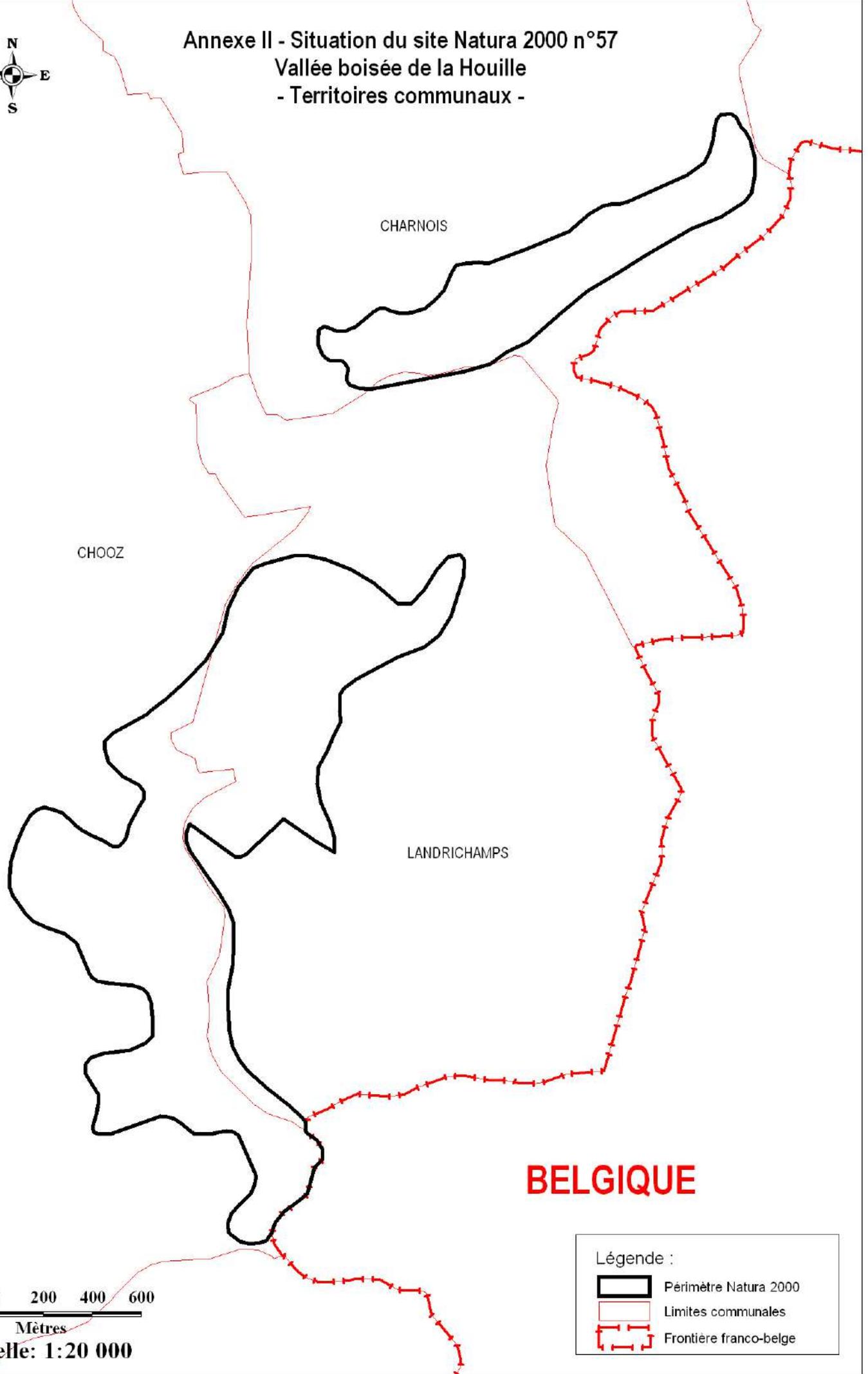


Ci-dessous : carte de localisation
au 175 000ème

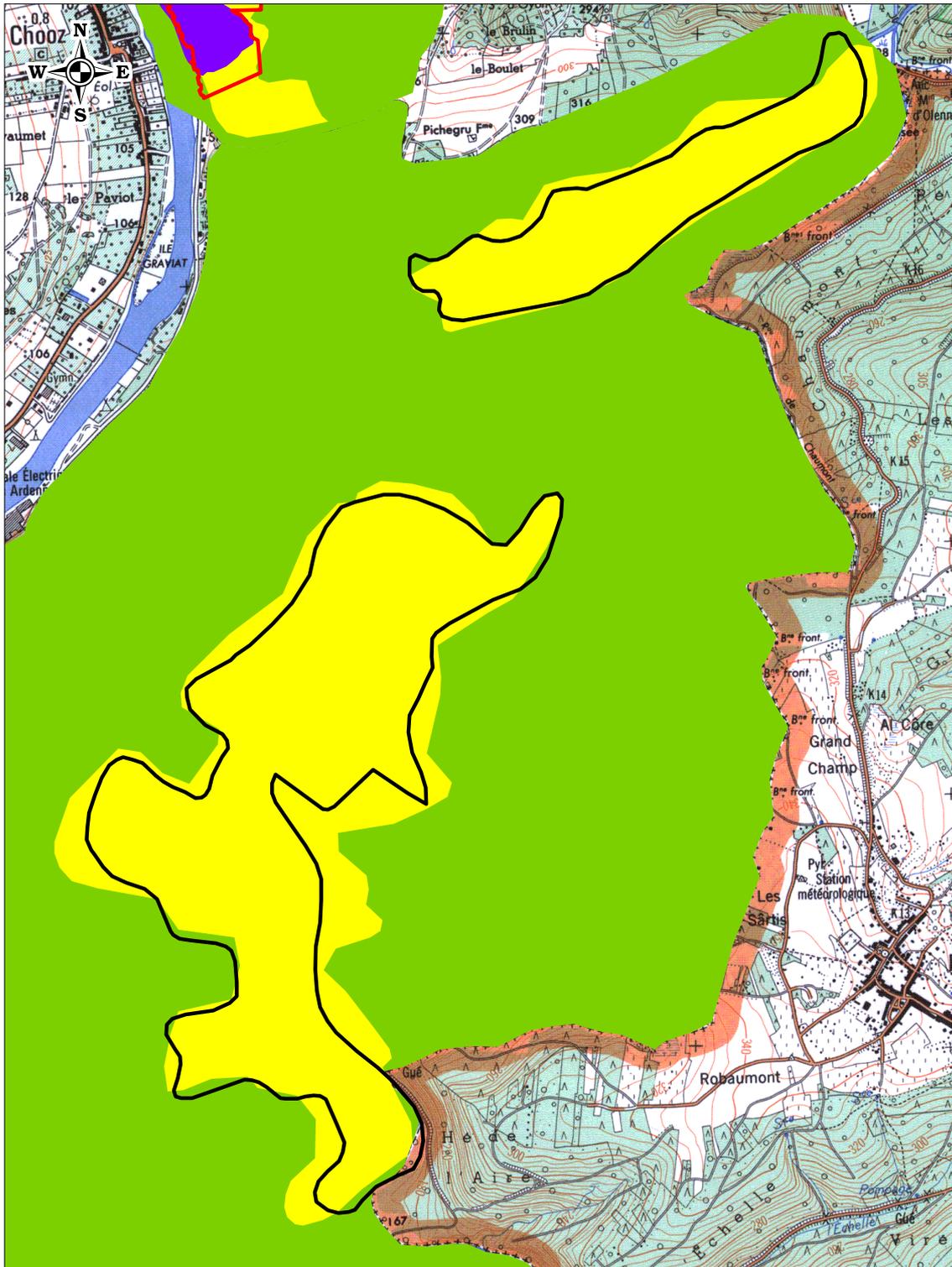


Légende :
 Périmètre Natura 2000

Annexe II - Situation du site Natura 2000 n°57
Vallée boisée de la Houille
- Territoires communaux -



Annexe III - Carte des zones environnementales



250 0 250 500 750

Mètres

Échelle: 1:25 000

Légende :

-  Site Natura 2000 n°57
-  Réserve naturelle
-  Arrêt de protection de biotope
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

VALLEE DE LA HOUILLE AU SUD DE LANDRICHAMPS

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 01770010

N° SPN : 210009840

Type de zone : 1

Année de description : 1987

Superficie : 373,00 (ha)

Type de procédure : Correction complémentaire

Année de mise à jour : 2000

Altitude : 144 - 302 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

08122 CHOOZ 08106 CHARNOIS
08247 LANDRICHAMPS 08214 HARGNIES

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

443	5	Aulnaies-frênaies médio-européennes
414	20	Forêts mélangées de ravins et de pentes
415	20	Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)
2412	1	Cours d'eau : zone à truite
541	1	Végétation des sources

b) Autres milieux :

41H	20	Autres bois decidus
412	18	Chênaies-charmaies
371	1	Groupements à reine des prés et communautés associées
381	6	Pâturages mésophiles
3187	0	Groupements mésophiles de hautes herbes des clairières et lisières forestières
83321	1	Peupleraies plantées
8331	6	Plantations de conifères
82	1	Cultures

c) Périphérie :

4	Forêts
8	Terrains agricoles et paysages artificialisés
24	Eaux courantes
862	Villages

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

70	Escarpeement, versant pentu
57	Vallon
54	Vallée
23	Rivière, fleuve
21	Ruisseau, torrent

Commentaires :

b) Activités humaines :

02	Sylviculture
03	Elevage
04	Pêche

- 07 Tourisme et loisirs
- 08 Habitat dispersé
- 05 Chasse

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

- 30 Domaine communal
- 01 Propriété privée (personne physique)
- 00 Indéterminé

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 540 Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
- 310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 110 Habitat humain, zones urbanisées
- 620 Chasse
- 630 Pêche

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 26 Oiseaux
- 22 Insectes
- 24 Amphibiens
- 27 Mammifères
- 35 Ptéridophytes

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 63 Zone particulière d'alimentation
- 51 Role naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	1	3	3	3	1	1	0	3	3	1	0	0	0
Nb. Espèces citées	9	35	2	5	1	11	0	200	11	11	0	0	0

Nb. Espèces protégées	5	25	2	4	1	2						
Nb. sp. rares ou menacées	2	1		1	4	4						
Nb. Espèces endémiques												
Nb. sp. à aire disjointe					1	4						
Nb. sp. en limite d'aire						3						
Nb. sp. margin. écologique												

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 09 Autre
- 06 Contraintes du milieu physique

Commentaires : La ZNIEFF comprend les milieux les plus intéressants de la vallée et de ses vallons latéraux, au sud de Landrichamp
Autre : frontière franco-belge (localement).

Commentaire général :

La ZNIEFF de la vallée de la Houille couvre environ 370 hectares au sud du village de Landrichamps, non loin de la frontière franco-belge. Elle est incluse dans la vaste ZNIEFF de type II du massif forestier d'Ardenne. Elle comprend la vallée proprement dite et plusieurs vallons latéraux. La végétation forestière est adaptée aux sols acides du lieu et présente selon la topographie et l'exposition plusieurs types de boisements très caractéristiques de la région :

- sur pente forte et ébouleuse, la hêtraie-charmaie-acénaie (tendant vers le Lunario-Acerion) avec l'érable sycomore, l'érable plane, le tilleul à grande feuilles, le frêne élevé, l'orme de montagne, de nombreuses fougères dans le tapis herbacé, ainsi que la renoncule à feuilles d'aconit, la dentaire à bulbilles, le sceau de Salomon verticillé, le pâturin de Chaix, etc.

- en haut de pente, la chênaie-bétulaie acidiphile avec les chênes sessile et pédonculé, le bouleau pubescent, le sorbier des oiseleurs, le néflier et le tremble. La strate "arbutive" peu développée comprend la bourdaine, la myrtille, le chèvrefeuille rampant et le houx. Le tapis herbacé est dominé par la fougère aigle qu'accompagnent la canche flexueuse, la germandrée scorodoine, la luzule blanche, le muguet, la violette de Rivin et de nombreuses mousses.

- la chênaie pédonculée-charmaie à lamier jaune, primevère élevée, anémone sylvie, canche cespiteuse, agrostide commun, sceau de Salomon verticillé...

- au fond des vallons et dans la vallée, l'aulnaie-frênaie rivulaire à cassis, stellaire des bois, laïche pendante, laïche espacée, impatiente ne-me-touchez-pas, petite scutellaire, ail des ours, ficaire fausse renoncule, lysimaque des bois, prêle des champs, prêle des eaux, fougère femelle, polystic spinuleux, etc.

Le réseau hydrographique est constitué par la rivière de la Houille et les ruisseaux aux eaux vives qui l'alimentent (Bourifosse, le Tambourin, ruisseaux de Fond Saint-Remacle, de Happe). Leur végétation aquatique est constituée par un groupement à renoncule flottante et à *Fontinalis antipyretica*. Les groupements fontinaux sont caractérisés par la dorine à feuilles opposées, la dorine à feuilles alternes, la cardamine amère, la cardamine flexueuse, le populage des marais, la glycérie flottante, ainsi que par de nombreuses mousses et sphaignes.

Des prairies mésohygrophiles pacagées et localement des mégaphorbiaies à reine des prés complètent l'intérêt de la zone. Quelques peupleraies, pessières et cultures de maïs se rencontrent également çà et là.

L'intérêt floristique est important avec la présence d'espèces remarquables et notamment, dans les boisements alluviaux, la gagée jaune, protégée au niveau national, très rare en plaine et en régression considérable en Champagne-Ardenne (une station située en haut de la ZNIEFF a disparu depuis l'aménagement de la berge de la Houille pour les résidences secondaires) et au niveau des lisières, la digitale à grande fleurs, protégée au niveau régional, d'origine continentale et très excentrée ici par rapport à son aire de répartition habituelle. Elles figurent également sur la liste rouge régionale des végétaux, de même que la dentaire à bulbilles (seule station de toute la Champagne-Ardenne) et le cassis.

La faune entomologique, plus particulièrement celles des Odonates, est des plus intéressantes, avec une demoiselle,

l'agrion de Mercure, protégé en France depuis 1993, inscrit aux annexes II de la convention de Berne et de la directive Habitats, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "en danger de disparition" pour la moitié nord du pays) et sur la liste rouge régionale. Il est accompagné par les cordulégastres annelé et bidenté (espèces montagnardes caractéristiques des eaux vives non polluées), l'orthétrum brun (tous les trois étant également inscrits sur la liste rouge régionale), les agrions porte-coupe et élégant, les caloptéryx éclatant et vierge, etc.

Les amphibiens sont bien représentés : on y remarque la salamandre tachetée (inscrite sur la liste rouge régionale), le triton alpestre (dans le livre rouge, catégorie "localement vulnérable"), le crapaud commun et la grenouille rousse.

L'avifaune comprend plus d'une trentaine d'espèces plutôt forestières avec des rapaces (buse, épervier, autour), des pics (pic vert, pic épeiche), des grives (draine et musicienne), divers pouillots et mésanges, la bécasse des bois, etc. La Houille accueille le cincle plongeur (inscrit sur la liste rouge régionale), espèce indicatrice d'une bonne qualité des eaux et le canard colvert.

Les mammifères sont abondants, notamment les grands cervidés (chevreuils) et les carnivores (renard, martre, hermine, chat sauvage). Deux espèces font partie de la liste rouge des mammifères de Champagne-Ardenne : le putois (partiellement protégé) et le castor.

Une partie de la ZNIEFF a été proposée dans le cadre de la directive Habitats pour intégrer le futur réseau Natura 2000 (site n° 57 : vallée boisée de la Houille). Elle fait aussi partie de la Z.I.C.O. CA 01 du plateau ardennais (Directive Oiseaux). Les groupements forestiers sont encore en bon état, mis à part l'aulnaie-frênaie alluviale dont une partie conséquente a été remplacée par des pessières et, dans une moindre mesure, des peupleraies. La régression des prairies mésohygrophiles est également importante (installation de nombreuses résidences secondaires le long de la Houille).

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210001131 BOIS DU TROU CAILLOU ET BOIS DES BOULETTES A REVIN ET MONTHERME
- 210001132 LE VALLON DE L'OURS A THILAY ET HAUTES-RIVIERES
- 210009838 FORET DU VERSANT GAUCHE DE LA VALLEE DE LA HOUILLE A CHARNOIS
- 210001126 LE PLATEAU ARDENNAIS
- 210001130 MARAIS, PRAIRIES ET BOIS DES HAUTS-BUTTES ET DE SES ENVIRONS A HARGNIES ET
- 210009839 MONTHERME
- 210009841 FORET DE LA RIVE DROITE DU VIROIN A VIREUX-MOLHAIN
- 210002017 FORETS ET ESCARPEMENTS DE LA VALLEE DE LA SEMOY ET DE SES AFFLUENTS A
- 210013033 THILAY ET HAUTES-RIVERES
LES ROCHERS DE PETIT-CHOOZ
ROCHERS DE LAIFOUR ET BANQUETTE ALLUVIALE DES DAMES DE MEUSE AU SUD
D'ANCHAMPS

Sources / Informateurs

- COPPA Gennaro - 1999
- DARGENT Franck - 1999
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE (1987 - 1988)
- GRANGE Patrick - 1999
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1999
- MIONNET Aymeric - 1999

Sources / Bibliographies

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Gagea lutea</i>	443		A					
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Cardamine bulbifera</i>	414	D	B					
<i>Digitalis grandiflora</i>	3187	LD	A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Ranunculus aconitifolius</i>	414	LD	A					
<i>Ribes nigrum</i>	443		A					
Insectes								
Odonates								
<i>Coenagrion mercuriale</i>		D						
<i>Cordulegaster bidentatus</i>								
<i>Cordulegaster boltoni</i>								
<i>Orthetrum brunneum</i>								
Règne animal								
Amphibiens								
<i>Salamandra salamandra</i>								
Mammifères								
<i>Castor fiber</i>								
<i>Mustela putorius</i>								
Oiseaux								
<i>Cinclus cinclus</i>		R						

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

FORET DU VERSANT GAUCHE DE LA VALLEE DE LA HOUILLE AU SUD DE CHARNOIS

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 01770008

N° SPN : 210009838

Type de zone : 1

Année de description : 1988

Superficie : 57,00 (ha)

Type de procédure : Correction complémentaire

Année de mise à jour : 2000

Altitude : 130 - 250 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

08106 CHARNOIS

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

415	38	Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)
41H	30	Autres bois décidus
352	0	Pelouses silicicoles ouvertes médio-européennes
3187	2	Groupements mésophiles de hautes herbes des clairières et lisières forestières

b) Autres milieux :

412	10	Chênaies-charmaies
318	20	Fourrés et stades de recolonisation de la forêt mésophile
3184	0	Landes à genêts

c) Périphérie :

4	Forêts
241	Cours des rivières
81	Prairies fortement amendées ou ensemencées
862	Villages

Commentaires : Autres bois décidus = chênaie sessiliflore-bétulaie claire

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

70	Escarpeement, versant pentu
62	Affleurement rocheux

Commentaires :

b) Activités humaines :

02	Sylviculture
05	Chasse

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

00	Indéterminé
----	-------------

Commentaires :

d) Mesures de protection :

01	Aucune protection
----	-------------------

N° rég. : 01770008 / N° SPN : 210009838

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 850 Incendies
- 510 Coupes, abattages, arrachages et déboisements
- 915 Fermeture du milieu
- 540 Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
- 620 Chasse

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 35 Ptéridophytes

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 51 Role naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	1	1	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	1	1	0	0	0	0	0	137	5	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées		1						1					
Nb. sp. rares ou menacées								3					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe								1					
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 06 Contraintes du milieu physique
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaires : Les limites de la ZNIEFF correspondent au bas et au haut de la pente d'un coteau surplombant la vallée de la Houille.

Commentaire général :

La ZNIEFF du versant gauche de la vallée de la Houille couvre environ 60 hectares de bois au sud du village de Charnois, face à la commune de Landrichamps, dans le département des Ardennes. Elle est elle-même incluse dans la grande ZNIEFF de type II du massif ardennais et fait partie de la ZICO CA 01. Elle se situe sur un versant raide

exposé au sud-est et elle est constituée pour l'essentiel par une forêt plus ou moins acide à caractère thermophile : chênaie sessiliflore-charmaie (avec de l'alisier torminal en abondance dans sa partie est et de nombreuses zones de fruticées à cornouiller sanguin et prunellier épineux), chênaie sessiliflore-bétulaie (peuplement récemment exploité avec par endroits des portions de landes à genêt à balais, callune vulgaire, millepertuis élégant et orobanche du genêt, inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne). Les lisières présentent une végétation originale avec la digitale à grandes fleurs, rare et protégée au niveau régional, d'origine continentale et très excentrée ici par rapport à son aire de répartition habituelle, l'hélianthème jaune, le serpolet commun, le bugle de Genève, la campanule à fleurs de pêcher, le trèfle rouge, la digitale jaune, etc. En bordure de route se trouvent des peuplements héliophiles sur schistes, avec la potentille argentée, l'orpin blanc, l'orpin rougeâtre (inscrit sur la liste rouge régionale) et l'orpin élégant, l'herbe à la coupure, la moschatelline...

Plus de la moitié de la surface totale de la ZNIEFF correspond à des peuplements forestiers en cours de régénération suite à une coupe sévère, mais dont la potentialité biologique est maintenue. La chênaie-charmaie, qui n'a pas été touchée, est remarquable. Les peuplements rocheux ont été en bonne partie dégradés en 1999 par des incendies locaux, leur intégrité est très menacée.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210002017 LES ROCHERS DE PETIT-CHOOZ
- 210001126 LE PLATEAU ARDENNAIS
- 210009840 VALLEE DE LA HOUILLE AU SUD DE LANDRICHAMPS
- 210009841 FORETS ET ESCARPMENTS DE LA VALLEE DE LA SEMOY ET DE SES AFFLUENTS A
- 210001132 THILAY ET HAUTES-RIVERES
- 210001130 LE VALLON DE L'OURS A THILAY ET HAUTES-RIVIERES
- 210009839 MARAIS, PRAIRIES ET BOIS DES HAUTS-BUTTES ET DE SES ENVIRONS A HARGNIES ET
- 210001131 MONTHERME
- 210013033 FORET DE LA RIVE DROITE DU VIROIN A VIREUX-MOLHAIN
BOIS DU TROU CAILLOU ET BOIS DES BOULETTES A REVIN ET MONTHERME
ROCHERS DE LAIFOUR ET BANQUETTE ALLUVIALE DES DAMES DE MEUSE AU SUD
D'ANCHAMPS

Sources / Informateurs

DARGENT Franck - 1999
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE (1987 - 1988)

Sources / Bibliographies

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Digitalis grandiflora</i>	3187	LD	A					
Dicotylédones G-P								
<i>Orobanche rapum-genistae</i>	3184		A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Sedum rubens</i>	352		A					

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

LE PLATEAU ARDENNAIS

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 01770000

N° SPN : 210001126

Type de zone : 2

Année de description : 1984

Superficie : 43 670,00(ha)

Type de procédure : Correction complémentaire

Année de mise à jour : 2000

Altitude : 110 - 500 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 13/06/2006

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

08011	ANCHAMPS		
08028	AUBRIVES		
08072	BOSSEVAL-ET-BRIANCOURT		
08081	BOGNY-SUR-MEUSE		
08101	CHAPELLE (LA)		
08106	CHARNOIS		
08122	CHOOZ		
08139	DEVILLE		
08142	DONCHERY		
08153	ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS		
08166	FEPIN		
08170	FLEIGNEUX		
08179	FRANCHEVAL		
08185	FUMAY		
08187	GERNELLE		
08188	GESPUNSART		
08191	GIVONNE		
08199	GRANDVILLE (LA)		
08207	HAM-SUR-MEUSE		
08214	HARGNIES		
08217	HAULME		
08218	HAUTES-RIVIERES (LES)		
08222	HAYBES		
08232	ILLY		
08235	ISSANCOURT-ET-RUMEL		
08237	JOIGNY-SUR-MEUSE		
08242	LAIFOUR		
08247	LANDRICHAMPS		
08284	MAZURES (LES)		
08302	MONTHERME		
08304	MONTIGNY-SUR-MEUSE		
08316	NEUFMANIL		
08328	NOUZONVILLE		
08342	POURU-AUX-BOIS		
08363	REVIN		
08391	SAINT-MENGES		
08448	THILAY		
08456	TOURNAVAUX		
08475	VILLERS-CERNAY		
08486	VIREUX-MOLHAIN		
08487	VIREUX-WALLERAND	08183	FROMELENNES
08491	VRIGNE-AUX-BOIS	08408	SECHEVAL

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

4111	34	Hêtraies acidiphiles médio-européennes à luzule
511	2	Tourbières bombées actives
449	1	Bois marécageux à aulne, saule et piment royal
311	0	Landes humides
414	2	Forêts mélangées de ravins et de pentes

b) Autres milieux :

443	3	Aulnaies-frênaies médio-européennes
415	5	Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)
412	18	Chênaies-charmaies
544	0	Bas-marais acides
514	0	Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>
532	0	Formations à grandes laïches (magnocariçaies)
351	1	Pelouses atlantiques à nard et communautés proches
37	1	Prairies humides
352	0	Pelouses silicicoles ouvertes médio-européennes
3187	1	Groupements mésophiles de hautes herbes des clairières et lisières forestières
44A	1	Tourbières boisées
512	0	Tourbières bombées, faciès dégradé à molinie
223	0	Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares
3731	0	Prairies à molinie sur calcaire et argile
312	0	Landes sèches
38	2	Prairies mésophiles
3184	1	Landes à genêts
371	0	Groupements à reine des prés et communautés associées
541	0	Végétation des sources
241	1	Cours des rivières
244	0	Végétation submergée des rivières
224	0	Végétation aquatique flottante ou submergée
8641	0	Carrières, sablières
88	0	Mines et passages souterrains
83321	0	Peupleraies plantées
8331	25	Plantations de conifères
622	0	Végétation des rochers et falaises intérieures siliceuses
82	0	Cultures
861	1	Villes
862	1	Villages

c) Périphérie :

4	Forêts
8	Terrains agricoles et paysages artificialisés

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

61	Plateau
57	Vallon
70	Escarpeement, versant pentu
54	Vallée
23	Rivière, fleuve

Commentaires :

b) Activités humaines :

02	Sylviculture
03	Elevage

- 01 Agriculture
- 07 Tourisme et loisirs
- 04 Pêche
- 05 Chasse
- 08 Habitat dispersé
- 19 Gestion conservatoire
- 12 Circulation routière ou autoroutière
- 00 Pas d'activité marquante

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

- 01 Propriété privée (personne physique)
- 30 Domaine communal
- 60 Domaine de l'état
- 00 Indéterminé

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 01 Aucune protection
- 22 Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier
- 21 Forêt domaniale
- 38 Arrêté Préfectoral de Biotope
- 23 Réserve Biologique Domaniale dirigée
- 81 Zone sous convention de gestion

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
- 915 Fermeture du milieu
- 914 Envahissement d'une espèce ou d'un groupe
- 510 Coupes, abattages, arrachages et déboisements
- 610 Sports et loisirs de plein-air
- 250 Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement
- 260 Vandalisme
- 450 Pâturage
- 440 Traitements de fertilisation et pesticides
- 470 Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches
- 350 Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau
- 240 Nuisances sonores
- 150 Dépôts de matériaux, décharges
- 620 Chasse
- 630 Pêche

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 35 Ptéridophytes
- 22 Insectes
- 26 Oiseaux

- 27 Mammifères
- 24 Amphibiens
- 25 Reptiles
- 23 Poissons

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 63 Zone particulière d'alimentation
- 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- 62 Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs
- 51 Role naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 82 Géomorphologique
- 83 Géologique
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).
- 86 Historique
- 85 Archéologique

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	3	3	3	1	2	1	2	3	1	0	0	0
Nb. Espèces citées	41	93	6	9	4	122	3	210	25	32	0	0	0
Nb. Espèces protégées	19	77	5	6		4		17	4				
Nb. sp. rares ou menacées	15	18	2	2	2	42	0	40	6				
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe	2	1				1		11	4	1			
Nb. sp. en limite d'aire	1							8	1				
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 03 Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- 09 Autre

Commentaires : La zone prend en compte les limites des forêts les plus riches des points de vue floristique et faunistique ainsi que certains environs proches biologiquement très riches.
Autre : frontière franco-belge (parties nord et est).

Commentaire général :

Le massif forestier du plateau ardennais est un des plus grands massifs de la région et se range parmi les sites majeurs de la Champagne-Ardenne. Il constitue une vaste ZNIEFF II de près de 43 700 hectares, situé à la limite du département des Ardennes et de la Belgique : vingt trois ZNIEFF de type I plus ou moins étendues en font partie et ont fait l'objet de fiches séparées. C'est une ZNIEFF à dominante forestière, mais certaines tourbières et landes relictuelles, une partie des vallées de la Meuse, de la Houille et de la Semoy, avec leurs prairies alluviales, les escarpements rocheux avec leurs végétations particulières, ainsi que des plantations (résineuses et feuillues) et des cultures sont également inclus dans son territoire.

Selon les couches géologiques, la topographie et l'exposition, se différencient plusieurs types forestiers bien caractéristiques des boisements de la région :

- la hêtraie acidiphile à luzule blanche, houx et myrtille et la chênaie sessiliflore acide avec les chênes sessile et pédonculé, le bouleau pubescent, le sorbier des oiseleurs, le néflier et le tremble. La strate arbustive, peu développée, comprend la bourdaine, la myrtille, le chèvrefeuille des bois et le houx. Le tapis herbacé est dominé par la fougère aigle qu'accompagnent la canche flexueuse, la germandrée scorodaine, la luzule blanche, le muguet, la violette de Rivin, le maïanthème à deux feuilles, le sceau de Salomon verticillé, le pâturin de Chaix (assez rare en plaine où il est alors localisé dans le Nord-Est) et de nombreuses mousses. Ce type de boisement est dominant. Certains éléments des landes acidiphiles se rencontrent dans les lisières avec notamment la callune fausse-bruyère, la véronique officinale, la digitale pourpre, la luzule à nombreuses fleurs, l'épervière lisse, le genêt à balais, le millepertuis élégant,...

- sur pente forte et ébouluse, la hêtraie-charmaie-acénaie (tendant vers le Lunario-Acerion dans les ravins les plus encaissés) avec l'érable sycomore, l'érable plane, le tilleul à grande feuilles, le frêne commun, l'orme de montagne, de nombreuses fougères dans le tapis herbacé, ainsi que la renoncule à feuilles d'aconit, la dentaire à bulbilles (rare), le sceau de Salomon verticillé, le pâturin de Chaix, la fétuque des bois, polystic à cils raides et polystic à aiguillons (espèces rares dans les Ardennes).

- la chênaie pédonculée-charmaie à lamier jaune, primevère élevée, anémone sylvie, canche cespiteuse, agrostide vulgaire, sceau de Salomon verticillé... Elle est située plutôt en bas de pente et en situation neutrophile.

- au fond des vallons et dans la vallée, l'aulnaie-frênaie rivulaire à cassis, stellaire des bois, laîche pendante, laîche espacée, impatiente ne-me-touchez-pas, ail des ours, ficaire fausse-renoncule, lysimaque des bois, prêle des champs, prêle des eaux, fougère femelle, polystic spinuleux, etc. L'aulnaie-boulaie à sphaignes et à osmonde royale se développe dans les zones tourbeuses et au niveau des sources, avec ponctuellement des landes humides à bruyère à quatre angles (inscrite sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne), canneberge, molinie bleue et bistorte (plante-hôte d'un papillon rare et protégé, le cuivré de la bistorte).

Plusieurs tourbières à sphaignes sont disséminées au niveau des banquettes alluviales ou plus ponctuellement sur les pentes, avec une flore riche et variée comprenant notamment le rossolis à feuilles rondes, protégé en France, la linaigrette à feuilles vaginées (protégée au niveau régional), la linaigrette à feuilles étroites, la bistorte, la violette des marais, de nombreuses laîches (dont la laîche lisse, espèce d'origine atlantique, peu commune en Champagne-Ardenne et inscrite sur la liste rouge régionale), la molinie bleue, le jonc à tépales aigus, la petite scutellaire, etc. Leur évolution naturelle les conduit vers un boisement clair de type boulaie à sphaignes.

Les affleurements rocheux, assez peu fréquents, forment des parois verticales et crevassées : on peut observer, au niveau de ces falaises continentales, une végétation sciaphile avec de nombreuses fougères (polypode vulgaire, blechnum en épi, polystic des montagnes, phégoptéris, etc.), lichens et bryophytes. Certains lichens rares et particuliers trouvent refuge sur ces parois, notamment la cladonie des chênes et diverses ombilicaires. Les replats herbeux (encore moins fréquents) portent une végétation acidiphile rase à arabette des sables, orpin réfléchi, silène penché, sagine apétale, doradille noire, doradille septentrionale, les deux sous-espèces du faux capillaire, etc. Ces biotopes sont très marginalisés en raison d'une recolonisation naturelle de la presque totalité des parois rocheuses par la forêt.

Les vallées de la Houille, de la Meuse et de la Semoy portent des prairies mésohygrophiles de fauche ou pâturées à fétuque des prés, avoine élevée, vulpin des prés, pâturin des marais, pâturin commun, renouée bistorte, cardamine des prés, succise des prés, laîche vert jaunâtre, centaurée noire, berce sphondyle, lychnis fleur de coucou, vesce à épis, oseille sauvage, millepertuis taché, trèfle des prés, trèfle blanc etc. Quelques prairies abandonnées évoluent vers la mégaphorbiaie à reine des prés, eupatoire chanvrine, cirse des maraîchers et valériane officinale. Plus localement on peut rencontrer la prairie acidiphile (prairie tourbeuse oligotrophe) constituée par de nombreuses graminées (fétuque rouge, fétuque noirâtre, danthonie décombante, nard raide, flouve odorante, agrostis commun, houlque laineuse, pâturin des prés, luzule champêtre...) et caractérisée par la wahlenbergie à feuilles de lierre, protégée au niveau régional et inscrite sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne. Ces prairies, pâturées et/ou fauchées irrégulièrement, ne reçoivent pas ou très peu d'engrais.

Des pelouses sèche oligotrophe (Violon caninae) se rencontrent çà et là (au niveau d'anciennes carrières, d'éboulis et de certains escarpements rocheux). On y observe le nard raide, la fétuque rouge, la fétuque noirâtre, la danthonie décombante, l'agrostis capillaire, la flouve odorante (pour les graminées), la canche flexueuse, le gaillet du Harz, la potentille tormentille, le polygala vulgaire, la violette des chiens, la véronique officinale, la jasione des montagnes, la laîche à pilules, l'épervière petite-laitue, la renoncule bulbeuse... Sur les cailloutis schisteux, s'observe la bourse-à-pasteur rougeâtre, rare dans les Ardennes. Certaines de ces pelouses (sur éboulis et résidus schisteux centimétriques) souffrent du tourisme, car situées à proximité des points de vue paysager sur les boucles de la

Meuse par exemple (piétinements répétés).

Le long des rivières et de certains ruisseaux se développe une végétation d'hélophytes à acore, baldingère, glycérie aquatique, patience des eaux, iris faux-acore, scirpe des bois... Ces eaux vives, claires et fraîches portent une végétation à renoncule flottante et *Fontinalis antipyretica*. Les groupements fontinaux sont caractérisés par la dorine à feuilles opposées, la dorine à feuilles alternes, la cardamine amère, la cardamine flexueuse, le populage des marais, la glycérie flottante, ainsi que par de nombreuses mousses et sphaignes.

L'intérêt floristique pour la région est exceptionnel, avec 21 espèces protégées et 46 espèces rares inscrites sur les listes rouges européenne, nationale ou régionale (dont plus d'une dizaine sont situées à la limite ou en dehors de leur aire de répartition principale). Il s'agit notamment du polystic à crêtes (dont les stations de l'Ardenne primaire sont les pratiquement les seules de la Champagne-Ardenne), de l'orchis des sphaignes (microendémique du nord-ouest de l'Europe, présente en France uniquement dans le nord des Ardennes) et du trichomanès remarquable (*Trichomanes speciosum*) qui font tous les trois partie de la liste des espèces prioritaires du livre rouge de la flore menacée en France, du polystic des montagnes (très rare en plaine et uniquement localisé, pour la région, dans l'Ardenne primaire), de la trientale d'Europe, espèce arctico-nordique très rare en France et dont les populations ardennaises comptent parmi les plus représentatives du pays. Deux petites plantes carnivores en font aussi partie ; il s'agit du rossolis à feuilles rondes, espèce nord-eurasiatique rare et en forte régression dans toute la France et du rossolis intermédiaire (en forte régression dans toute la France, et dont les trois stations des Ardennes sont les dernières pour toute la région champardennaise). Parmi les espèces rares et/ou protégées que l'on peut observer dans cette grande ZNIEFF on trouve aussi la linaigrette à feuilles vaginées, très rare en plaine, le genêt d'Angleterre, espèce atlantique située ici à sa limite absolue de répartition vers le nord-est, la lunaire vivace (espèce d'origine montagnarde dont les stations de Champagne-Ardenne sont, avec celles de Bourgogne, les seules de la plaine française), le saxifrage rhénan (espèce endémique de l'Europe centrale, les seules stations françaises se situant dans les Vosges, le Jura et l'Ardenne primaire), le lycopode en massue (en très forte régression et menacé de disparition), la gagée jaune (espèce submontagnarde très rare en plaine), l'osmonde royale, le pâturin des marais, de la digitale à grandes fleurs (d'origine continentale et très excentrée ici par rapport à son aire de répartition habituelle), la wahlenbergie à feuilles de lierre (îlot très isolé de son aire principale de répartition), le rhynchospore blanc, etc. La plupart de ces végétaux est inscrite sur la liste rouge des végétaux menacés de Champagne-Ardenne, de même qu'une sous-espèce de capillaire (*Asplenium trichomanes* ssp. *trichomanes*), la canche printanière, l'orchis incarnat, l'orchis grenouille, le comaret des marais, l'arnica des montagnes, la montie des fontaines, le chrysanthème des moissons, la prêle des bois, le ményanthe trèfle d'eau, la petite pyrole, la dentaire à bulbille (seule station de toute la Champagne-Ardenne), l'airelle rouge, l'airelle des marais, l'orme lisse, la sous-espèce "capartica" du bouleau pubescent (petit arbre ou arbuste montagnard), le cassis sauvage, le piment royal... Cinq autres espèces observées auparavant dans la ZNIEFF n'ont pas été retrouvées ou revues récemment, il s'agit du lycopode inondé (détruit lors d'un débardage de bois), de la renoncule à feuilles de lierre, du lycopode sélagine, du botryche lunaire et de la wahlenbergie à feuilles de lierre. On peut également souligner ici la présence unique dans les Ardennes d'une hépatique, la plagiochile spinuleuse (*Plagiochila spinulosa*), à la base de certains blocs rocheux du bord de la Semoy, ainsi que la présence de certains bryophytes très caractéristiques de cette région (*Dicranum majus*, *Rhytidiadelphus loreus*, *Plagiothecium undulatum* dans les bois acides, *Polytrichum strictum* dans les tourbières, etc.). Dans les fissures des rochers, s'observe également *Rhabdoweisia crenulata*, une mousse dont les plus proches localités sont situées dans les Vosges.

Les invertébrés, en particulier les insectes sont très diversifiés : les Lépidoptères abritent certaines raretés à l'échelle nationale avec le damier de la succise, le nacré de la canneberge et le cuivré de la bistorte, tous trois protégés en France depuis 1993, inscrits aux annexes II de la convention de Berne et de la directive Habitats, dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "en danger d'extinction" pour le nacré et le cuivré et "vulnérable" pour le damier). Ils figurent également sur la liste rouge régionale avec sept autres espèces présentes sur le site : le petit collier argenté, le nacré de la sanguisorbe, le damier noir, le méliée des digitales, le thécla de l'orme, le cuivré de la verge d'or et le cuivré écarlate.

Les Odonates sont également bien représentés, avec notamment 17 espèces inscrites sur la liste rouge régionale dont une protégée en France, l'agrion de Mercure, inscrit aux annexes II de la convention de Berne et de la directive Habitats, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "en danger de disparition" pour la moitié nord du pays). Il est accompagné par les cordulégastres annelé et bidenté (espèces montagnardes caractéristiques des eaux vives non polluées), l'orthétrum brun, l'aeshne des joncs, la grande aeshne, le sympétrum noir, le sympétrum jaune d'or (espèce montagnarde), la leucorrhine douteuse, le leste dryade, l'agrion nain, l'agrion gracieux, le gomphe à pinces, le gomphe vulgaire, la libellule fauve, la cordulie métallique et une grande espèce spectaculaire, la cordulie à deux taches.

Les prairies attirent de nombreux Orthoptères : huit sont inscrits sur la liste rouge régionale (criquet des montagnes, criquet à petites ailes, conocéphale des roseaux, decticelle à petites ailes, etc.). On peut également y observer un gros syrphé, *Doros conopseus* (espèce rare disparue de nombreuses régions d'Europe). Certains ruisseaux abritent *Baetis melanonyx*, éphémère montagnarde rare en France ainsi que *Epeorus sylvicola*, éphémère caractéristique des eaux rapides et fraîches des régions montagneuses, assez rare en France.

La présence des ruisselets, sources et petites mares attirent les batraciens (salamandre commune et crapaud accoucheur inscrits sur la liste rouge régionale, divers tritons et grenouilles). Les reptiles sont représentés par la vipère péliade (partiellement protégée depuis 1993, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France et sur la liste rouge des reptiles de Champagne-Ardenne), le lézard des murailles (inscrit à l'annexe IV de la directive Habitats), la coronelle lisse (inscrite sur la liste rouge régionale), le lézard vivipare, la couleuvre à collier.

La lamproie de Planer, le chabot (inscrits tous les deux à l'annexe IV de la directive Habitats), la truite fario, le spiralin se rencontrent dans les rivières et les nombreux ruisseaux qui parcourent la ZNIEFF : ce sont des poissons qui caractérisent les eaux froides, claires, bien oxygénées et non polluées.

La ZNIEFF présente une bonne diversité avifaunistique, le massif forestier et ses abords permettant l'alimentation et la reproduction de très nombreuses espèces d'oiseaux (près de 90). Parmi elles, dix huit présentent un intérêt particulier et font partie de la liste rouge des oiseaux de Champagne-Ardenne, notamment le tétaras lyre (nicheur très rare et menacé d'extinction en Champagne-Ardenne), la rare chouette de Tengmalm (espèce plutôt montagnarde), la gélinotte des bois (population fragmentée, en régression), le beccroisé des sapins, le cassenoix moucheté et le sizerin flammé (nicheurs très rares), l'engoulevent d'Europe (en régression sensible), le grimpereau des bois (oiseau d'origine montagnarde) et dans les milieux plus ouverts, la pie-grièche grise et la pie-grièche écorcheur (nicheurs assez peu communs), le torcol fourmillier, l'alouette lulu... La ZNIEFF abrite également les seuls grands corbeaux de toute la Champagne-Ardenne. Les pics (pic mar, inscrit sur la liste rouge régionale, pic noir, pic épeiche, pic vert et pic épeichette) sont fréquents. Les ruisseaux et les rivières accueillent le cincle plongeur (inscrit sur la liste rouge régionale), espèce indicatrice d'une bonne qualité des eaux, ainsi que diverses bergeronnettes (bergeronnette des ruisseaux, bergeronnette grise, bergeronnette printanière). De nombreux rapaces survolent les forêts en quête de nourriture ou peuvent également y nicher (faucon hobereau, inscrit sur la liste rouge régionale, autour des palombes, bondrée apivore, épervier d'Europe, buse variable, faucon crécerelle, busard Saint-Martin, etc.). L'un des autres grands intérêts ornithologiques de la ZNIEFF est la présence, au niveau d'un replat de la falaise surplombant la ville de Revin (rive droite de la Meuse), d'un site de nidification du faucon pèlerin (inscrit sur la liste rouge régionale et en annexe I de la directive Oiseaux) : aucun risque de dérangement du nid et des oiseaux ne semble pour l'heure exister ; en effet la proximité de la zone urbaine de Revin interdit l'utilisation du site comme aire de décollage pour les parapentes.

Le caractère sauvage du site attire également de nombreux mammifères, comme par exemple le chat sauvage, le putois, la martre, la musaraigne aquatique, la musaraigne de Miller (espèce spécifique des vallons humides, proche de sa limite d'aire de répartition principale), l'hermine, le blaireau, le castor, le cerf élaphe, le chevreuil et les sangliers. Les anciennes ardoisières de Monthermé et de Deville forment un vaste réseau souterrain abritant plusieurs colonies de chauves-souris. Dix espèces différentes hibernent dans ces anciennes carrières souterraines, elles sont toutes protégées au niveau national depuis 1981 et six sont inscrites sur les annexes II et IV de la directive Habitats : le grand murin, le vespertilion de Bechstein, le grand rhinolophe (proche de sa limite actuelle de répartition vers le nord-ouest), le vespertilion à oreilles échancrées, la barbastelle et le petit rhinolophe (présence occasionnelle pour ces deux dernières espèces). Ils figurent également à l'annexe II de la convention de Berne et dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "vulnérable"). Ils sont accompagnés par le vespertilion de Brandt (annexe II de la convention de Berne, annexe IV de la directive Habitats et classé en "espèce rare" dans le livre rouge), qui atteint dans les Ardennes sa limite d'aire occidentale, le vespertilion de Daubenton, le vespertilion de Natterer et le vespertilion à moustaches. Ils sont tous inscrits sur la liste rouge des mammifères de

Champagne-Ardenne.



La ZNIEFF est incluse dans la Z.I.C.O. CA 01 (plateau ardennais) de la directive Oiseaux et plusieurs des ZNIEFF rattachées ont été proposées, dans le cadre de la Directive Habitats pour intégrer le futur réseau Natura 2000. La zone des marais des Hauts Buttés à Monthermé bénéficie d'un A.P.B. sur près de 135 hectares (associé à une gestion effectuée par la ville).

Le site est dans un bon état de conservation. Il est néanmoins menacé dans son ensemble par les pratiques sylvicoles (localement coupes à blanc, déboisements et plantations résineuses ou feuillues), par les pratiques agricoles

(intensification du pâturage, apports d'engrais ou au contraire abandon des prairies), par la pression touristique (installation de bungalows le long des vallées de la Meuse, de la Houille et de la Semoy, surfréquentation touristique ou sportive de certains sites, feux et dérangements des chauves-souris dans les carrières, etc.) et par la dynamique naturelle qui menace les milieux ouverts, aujourd'hui rares et fragiles (fermeture des pelouses, des landes et des tourbières relictuelles).

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

210001131 BOIS DU TROU CAILLOU ET BOIS DES BOULETTES A REVIN ET MONTHERME
210001129 MARAIS DES ROMARINS A HAUTES-RIVIERES
210001127 LES HEEZ D'HARGNIES ET LE RIS DU STOL
210001130 MARAIS, PRAIRIES ET BOIS DES HAUTS-BUTTES ET DE SES ENVIRONS A HARGNIES ET
210001132 MONTHERME
210009838 LE VALLON DE L'OURS A THILAY ET HAUTES-RIVIERES
210009839 FORET DU VERSANT GAUCHE DE LA VALLEE DE LA HOUILLE AU SUD DE CHARNOIS
210001128 FORET DE LA RIVE DROITE DU VIROIN A VIREUX-MOLHAIN
210013033 TOURBIERES DES VIEUX MOULINS DE THILAY ET RUISSEAU DE MAROTEL
210009840 ROCHERS DE LAIFOUR ET BANQUETTE ALLUVIALE DES DAMES DE MEUSE AU SUD
210020080 D'ANCHAMPS
210009361 VALLEE DE LA HOUILLE AU SUD DE LANDRICHAMPS
210009841 VALLONS DE MAIRUPT ET DE LAMBREQUE ENTRE LAIFOUR ET DEVILLE
210009845 FORÊT DOMANIALE DE SEDAN ET BOIS ASSOCIÉS AU NORD DE POURRU-AUX-BOIS ET
210020081 DE FRANCHEVAL
210002038 FORETS ET ESCARPEMENTS DE LA VALLEE DE LA SEMOY ET DE SES AFFLUENTS A
210020082 THILAY ET HAUTES-RIVERES
210020014 BOIS DE LA VALLEE DU RUISSEAU D'ALYSE A FUMAY
210020100 FORET COMMUNALE DE FUMAY (RIVE GAUCHE DE LA MEUSE)
210020155 MARAIS DE SECHEVAL
210020156 BOIS DES AURAINS A L'EST DE FUMAY
210020167 ANCIENNES ARDOISIÈRES DE MONTHERME ET DE DEVILLE
210020042 BOIS ET ESCARPEMENT ROCHEUX DU MONT MALGRE TOUT A REVIN
PELOUSES ET PRAIRIES OLIGOTROPHES DES SIX CHENONS A THILAY
LA LONGUE ROCHE, L'ENVELOPPE, LES CERCEAUX ET LE PLATEAU DU TERNE A
MONTHERME
BOIS ET PRAIRIES ACIDIPHILES DES WOIERIES AU NORD-EST DE MONTHERME
VALLEE DE LA VRIGNE ET VALLONS FORESTIERS DU BOIS DES GRANDES HAZELLES
AU BOIS DE NEUFMANIL DE RUMEL

Sources / Informateurs

BIZOT Arnaud - 1998
Base de données LE ReNard
COPPA Gennaro - 1999
DARGENT Franck - 1999
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1984
GRANGE Patrick (1988 - 1998)
HUBERT Didier - 1998
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1999
LORGE S. & CLAISSE J.F. - 1999
MENUS Olivier, Regroupement des Naturalistes Ardennais - 1998
MISSET Claude - 1998
PIETRENKO Nicolas - 1993
ROYER Jean-Marie - 1999
SAUVAGE Alain (1985 - 1992)

Sources / Bibliographies

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION TRANSFRONTALIERE DES CHAUVES-SOURIS - "Programme transfrontalier pour la conservation des chiroptères dans l'Europe centrale et de l'ouest". Projet Life, 20 pages (1995)
BOURNERIAS M. et al. - "Inventaire des sites botaniques remarquables de la feuille de Mézières (carte de la végétation au 1/200 000ème)". Entente Nationale pour la Protection de la Nature, 5 : 13 (1981)

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE CHAMPAGNE-ARDENNE - "Inventaire des populations de chauves-souris sur le département des Ardennes : hiver 1996-97" (1997)

DRAGNIER - " Catalogue des stations forestières de l'Ardenne primaire". IFN, Nancy

FAIRON J. & COPPA G. - "Cartographie de la faune chiroptérologique du département des Ardennes - 08". Bulletin du centre de recherche chiroptérologique de Belgique n° 9 (1988)

INSTITUT EUROPEEN D'ECOLOGIE - "Inventaire des tourbières de France - Région Champagne-Ardenne". Pour le compte du Ministère de l'Environnement, 35 pages (1981)

PIETRENKO N. - "Le Marais des Hauts-Buttés. Etude floristique et faunistique. Bilan écologique. Propositions de valorisation". LPO Champagne-Ardenne (1993)

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Aira praecox</i>	352		A					
<i>Anthericum liliago</i>			A					
<i>Carex binervis</i>	449		A					
<i>Carex laevigata</i>	544		A					
<i>Coeloglossum viride</i>	351		A					
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	532		A					
<i>Dactylorhiza sphagnicola</i>	511	L	A					
<i>Eleocharis ovata</i>	2231		A					
<i>Eriophorum vaginatum</i>	511	D	A					
<i>Gagea lutea</i>	443		A					
<i>Poa palustris</i>	372		A					
<i>Rhynchospora alba</i>	514		A					
Bryophytes								
Hépatiques								
<i>Plagiochila spinulosa</i>	622	D						
Mousses								
<i>Rhabdoweisia crenulata</i>	62	D						
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Antennaria dioica</i>	312		A					
<i>Anthemis cotula</i>	82		A					
<i>Arnica montana</i>	351		A					
<i>Betula pubescens subsp. carpathica</i>	44A		A					
<i>Cardamine bulbifera</i>	414	D	B					
<i>Centaurea montana</i>	3187		A					
<i>Chrysanthemum segetum</i>	82		A					
<i>Cicendia filiformis</i>	223		A					
<i>Comarum palustre</i>	511		A					
<i>Digitalis grandiflora</i>	3187	LD	A					
<i>Drosera intermedia</i>	511		A					
<i>Drosera rotundifolia</i>	511		B					
<i>Erica tetralix</i>	3111	L	A					
Dicotylédones G-P								
<i>Genista anglica</i>	311	L	A					
<i>Hypericum linariifolium</i>	622	LD	A					
<i>Lunaria rediviva</i>	414	LD	B					
<i>Menyanthes trifoliata</i>	511		A					
<i>Montia fontana subsp. variabilis</i>	541		A					
<i>Myrica gale</i>	449		A					
<i>Orobanche rapum-genistae</i>	3184		A					
<i>Pyrola minor</i>	4111		B					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Radiola linoides</i>	223		A					
<i>Ranunculus hederaceus</i>								
<i>Ribes nigrum</i>	449		B					
<i>Salix repens</i>	311		A					
<i>Saxifraga sponhemica</i>	622		A					
<i>Sedum rubens</i>	352		A					
<i>Thesium pyrenaicum</i>	351		A					
<i>Trientalis europaea</i>	415	D	A					

<i>Ulmus laevis</i>	449		B					
<i>Vaccinium uliginosum</i>	44A		B					
<i>Vaccinium vitis-idaea</i>	44A		A					
<i>Wahlenbergia hederacea</i>	351	D	A					
Insectes								
Diptères								
<i>Doros conopseus</i>								
Ephéméroptères								
<i>Baetis melanonyx</i>								
<i>Epeorus sylvicola</i>								
<i>Leptophlebia marginata</i>								
<i>Siphonurus lacustris</i>								
Lépidoptères								
<i>Boloria aquilonaris</i>								
<i>Brenthis ino</i>								
<i>Clossiana selene</i>								
<i>Eurodryas aurinia</i>								
<i>Heodes virgaureae</i>								
<i>Lycaena helle</i>								
<i>Melitaea diamina</i>								
<i>Mellicta aurelia</i>								
<i>Paleochrysophanus hippothoe</i>								
<i>Proclassiana eunomia</i>								
<i>Strymonidia w-album</i>								
Odonates								
<i>Aeshna grandis</i>								
<i>Aeshna juncea</i>								
<i>Brachytron pratense</i>								
<i>Coenagrion mercuriale</i>		D						
<i>Coenagrion pulchellum</i>								
<i>Cordulegaster bidentatus</i>								
<i>Cordulegaster boltoni</i>								
<i>Epiheca bimaculata</i>								
<i>Gomphus vulgatissimus</i>								
<i>Ischnura pumilio</i>								
<i>Lestes dryas</i>								
<i>Leucorrhinia dubia</i>								
<i>Libellula fulva</i>								
<i>Onychogomphus forcipatus</i>								
<i>Orthetrum brunneum</i>								
<i>Orthetrum coerulescens</i>								
<i>Somatochlora metallica</i>								
<i>Sympetrum danae</i>								
<i>Sympetrum flaveolum</i>								
Orthoptères								
<i>Chorthippus montanus</i>								
<i>Chrysochraon brachyptera</i>								
<i>Conocephalus dorsalis</i>								
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>								
<i>Mecostethus grossus</i>								
<i>Metrioptera brachyptera</i>								
<i>Omocestus viridulus</i>								
<i>Tettigonia cantans</i>								
Poissons								
Ostéichthyens ou poissons osseux								
<i>Cottus gobio</i>								

<i>Salmo trutta fario</i>	2412	R						
Ptéridophytes								
Filicinophytes (fougères)								
<i>Asplenium septentrionale</i>	622	LD	A					
<i>Asplenium trichomanes subsp. trichomanes</i>	622		A					
<i>Botrychium lunaria</i>								
<i>Dryopteris cristata</i>	449		B					
<i>Oreopteris limbosperma</i>	449		A					
<i>Osmunda regalis</i>	449		B					
<i>Trichomanes speciosum</i>	62	D	A					
Lycopodophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)								
<i>Huperzia selago</i>								
<i>Lycopodium clavatum</i>	312		A					
<i>Lycopodium inundatum</i>								
Sphénophytes (équisétales)								
<i>Equisetum sylvaticum</i>	449	D	B					
Règne animal								
Amphibiens								
<i>Alytes obstetricans</i>								
<i>Salamandra salamandra</i>								
Cyclostomes								
<i>Lampetra planeri</i>								
Mammifères								
<i>Barbastella barbastellus</i>								
<i>Castor fiber</i>								
<i>Mustela putorius</i>								
<i>Myotis brandti</i>		L						
<i>Myotis daubentoni</i>								
<i>Myotis emarginatus</i>								
<i>Myotis myotis</i>								
<i>Myotis mystacinus</i>								
<i>Myotis nattereri</i>								
<i>Neomys anomalus</i>		L	C					
<i>Neomys fodiens</i>								
<i>Nyctalus noctula</i>								
<i>Plecotus auritus</i>								
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		L						
<i>Rhinolophus hipposideros</i>								
Oiseaux								
<i>Aegolius funereus</i>		R						
<i>Bonasa bonasia</i>		R						
<i>Bubo bubo</i>					1988			
<i>Caprimulgus europaeus</i>		R						
<i>Carduelis flammea</i>		R						
<i>Certhia familiaris</i>		R						
<i>Cinclus cinclus</i>		R						
<i>Corvus corax</i>		R						
<i>Falco peregrinus</i>		R						
<i>Falco subbuteo</i>		R						
<i>Jynx torquilla</i>		R						
<i>Lanius collurio</i>		R						
<i>Lanius excubitor</i>		R						
<i>Loxia curvirostra</i>		R						
<i>Lullula arborea</i>		R						
<i>Nucifraga caryocatactes</i>		R						

<i>Tetrao tetrax</i>		R						
Reptiles								
<i>Coronella austriaca</i>								
<i>Vipera berus</i>								

Annexe IV - Fiche descriptive des sites Natura 2000 belges

Site n°BE35039 (superficie totale : 3 446 hectares) Fiche de synthèse des habitats et espèces Natura 2000

Code : BE35039A0

Nom : Vallée de la Houille en aval de Gédinne (Beauraing, Gédinne)

Nature du site : ZPS

Surface : 2 807 hectares

Date de classement : octobre 2002

Liste des espèces visées

Code N2000	Nom latin	Nom français	Population			
			Résidente	Migratoire		
				repro	hiv	étape
A229	<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	1p*			
A104	<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois	P*			
A238	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	>4p			
A236	<i>Drycopus martius</i>	Pic noir	1 - 6			
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		P		
A234	<i>Picus canus</i>	Pic cendré	P irr.			
A107	<i>Tetrao tetrix</i>	Tétras lyre	P irr.			

* p = couple ; P = présent

Code : BE35039B0

Nom : Vallée de la Houille en aval de Gédinne (Beauraing, Gédinne)

Nature du site : pSIC

Surface : 1781,1 hectares

Date de proposition : octobre 2002

Code N2000	Nom de l'habitat
3260	Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>
9130	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>
9180	Forêts de pente, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-padion</i> , <i>Alnion incarnae</i> , <i>Salicion albae</i>)

Code N2000	Nom latin	Nom français	Population			
			Résidente	Migratoire		
				repro	hiv	étape
Mammifères						
1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	intro.			
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	anc.			
Poissons						
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	P			
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de planer	P			
Plante						
1381	<i>Dicranum viride</i>		P			

Signifie que l'habitat est rencontré sur le site 57

Site n°BE35040 (superficie totale : 1 513 hectares)
Fiche de synthèse des habitats et espèces Natura 2000

Code : BE35040A0

Nom : Vallée de la Hulle (Gédinne)

Nature du site : ZPS

Surface : 884,5 hectares

Date de classement : octobre 2002

Liste des espèces visées

Code N2000	Nom latin	Nom français	Population			
			Résidente	Migratoire		
				repro	hiv	étape
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	1p			
A224	Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe		0 - 5p		
A236	Drycopus martius	Pic noir	1p			
A107	Tetrao tetrix	Tétras lyre	P			
Oiseaux migrants réguliers						
A340	Lanius excubitor	Pie-grièche grise			P	
A275	Saxicola rubetra	Traquet tarier		5p		

Code : BE35040B0

Nom : Vallée de la Hulle (Gédinne)

Nature du site : pSIC

Surface : 1512,8 hectares

Date de proposition : octobre 2002

Code N2000	Nom de l'habitat
3260	Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
4010	Landes humides septentrionales à Erica tetralix
4030	Landes sèches européennes (tous les sous-types)
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli
91D0	Tourbières boisées
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

Code N2000	Nom latin	Nom français	Population			
			Résidente	Migratoire		
				repro	hiv	étape
<i>Mammifères</i>						
1337	Castor fiber	Castor d'Europe	intro.			
1355	Lutra lutra	Loutre d'Europe	anc.			
<i>Amphibiens - reptiles</i>						
1166	Triturus cristatus	Triton crêté	P			
<i>Poissons</i>						
1163	Cottus gobio	Chabot	P			
1096	Lampetra planeri	Lamproie de planer	P			

Site n°BE35041 (superficie totale : 1 431 hectares)
Fiche de synthèse des habitats et espèces Natura 2000

Code : BE35041A0

Nom : Bassin de la Houille en amont de Gedinne (Gedinne)

Nature du site : ZPS

Surface : 288,6 hectares

Date de classement : octobre 2002

Liste des espèces visées

Code N2000	Nom latin	Nom français	Population		
			Résidente	Migratoire	
			repro	hiv	étape
<i>Oiseaux nicheurs</i>					
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe		1	
A104	Bonasa bonasia	Gélinotte des bois	P irr.		
A224	Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe		irr.1	
A236	Drycopus martius	Pic noir	1		
A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		1	
A094	Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur			P
A107	Tetrao tetrix	Tétras lyre	P irr.		
<i>Oiseaux migrants réguliers</i>					
A099	Falco subbuteo	Faucon hobereau		1p	
A340	Lanius excubitor	Pie-grièche grise		1-2p	P
A275	Saxicola torquata	Traquet pâtre		4p	

Code : BE35041B0

Nom : Bassin de la Houille en amont de Gedinne (Bièvre - Gedinne)

Nature du site : pSIC

Surface : 1385,2 hectares

Date de proposition : octobre 2002

Code N2000	Nom de l'habitat
3260	Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
4010	Landes humides septentrionales à Erica tetralix
4030	Landes sèches européennes (tous les sous-types)
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
7120	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum
91D0	Tourbières boisées
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

Code N2000	Nom latin	Nom français	Population		
			Résidente	Migratoire	
			repro	hiv	étape
Mammifères					
1337	Castor fiber	Castor d'Europe	intro.		
Poissons					
1163	Cottus gobio	Chabot	P		

Annexe V - Inventaire floristique du site

"Vallée de la Houille au Sud de Landrichamps"

Taxon	Nom français	Statut			Sources		
		PN	LR	PR	Znieff (2000)	CRPF (2003/2004)	Autre* (2004)
Bryophytes							
<i>Hépatiques</i>							
Plagiochila asplenioides					0		
Scapania undulata					0		
<i>Mousses</i>							
Atrichum undulatum	Atrichie ondulée				0	0	
Dicranella heteromalla	Dicranelle plurilatérale					0	
Dicranum scoparium	Dicrane à balai					0	
Eurhynchium striatum	Eurhynchie striée				0	0	
Fontinalis antipyretica	Mousse aquatique				0		
Leucobryum glaucum	Leucobryum glauque				0		
Mnium hornum	Mnie annuelle					0	
Plagiomnium affine	Mnie apparentée					0	
Plagiomnium undulatum	Mnie ondulée				0	0	
Polytrichum formosum	Polytric élégant				0	0	
Rhytidiadelphus triquetrus	Hypne triquètre					0	
Thuidium tamariscinum	Thuidie à feuilles de Tamaris				0	0	
<i>Sphaignes</i>							
Sphagnum palustre	Sphaigne				0	0	
Spermaphytes (Angiospermes)							
<i>Monocotylédones</i>							
Alisma plantago aquatica	Plantain d'eau					0	
Alopecurus pratensis	Vulpain des prés					0	
Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante				0		
Arum maculatum	Gouet tacheté				0	0	
Brachypodium sylvaticum	Brachypode des bois				0	0	
Bromus mollis	Brome raide				0		
Carex canescens	Laïche blanchâtre				0		
Carex demissa	Laïche jaune				0	0	
Carex digitata	Laïche digitée						0
Carex elongata	Laïche allongée				0	0	
Carex flacca	Laïche glauque				0	0	
Carex laevigata	Laïche lisse						0
Carex pendula	Laïche pendante				0	0	
Carex remota	Laïche espacée				0	0	
Carex riparia	Laïche des rives					0	
Carex sylvatica	Laïche des bois				0	0	
Carex umbrosa	Laïche à racines nombreuses						0
Carex vesicaria	Laïche vésiculeuse				0		
Colchicum autumnale	Colchique d'automne				0	0	
Convallaria majalis	Muguet				0	0	
Dactylorhiza maculata	Orchis tacheté						0
Deschampsia cespitosa	Canche cespiteuse				0	0	
Deschampsia flexuosa	Canche flexueuse				0	0	
Elymus caninus	Chiendent				0		
Festuca altissima	Grande fétuque				0	0	
Festuca gigantea	Fétuque géante				0	0	
Gagea lutea	Gagée jaune	*				0 (vue en 2006)	
Glyceria fluitans	Glycérie flottante				0		
Holcus lanatus	Houlque laineuse				0		
Holcus mollis	Houlque molle						0
Iris pseudacorus	Iris faux-acore					0	
Juncus articulatus	Jonc articulé				0	0	
Juncus bufonius	Jonc des crapauds				0		
Juncus conglomeratus	Jonc aggloméré				0	0	
Juncus effusus	Jonc épars				0	0	
Juncus tenuis	Jonc grêle				0		
Lemna minor	Petite lentille d'eau				0		
Listera ovata	Listère à feuilles ovales				0	0	
Lolium perenne	Lin pérenne				0	0	
Luzula luzuloides	Luzule blanchâtre				0	0	
Luzula multiflora	Luzule multiflore				0		
Luzula pilosa	Luzule poilue				0	0	
Luzula sylvatica	Luzule des bois				0	0	

Taxon	Nom français	Statut			Sources		
		PN	LR	PR	Znieff (2000)	CRPF (2003/2004)	Autre* (2004)
Milium effusum	Millet diffus				0	0	
Narcissus pseudonarcissus	Jonquille des bois				0	0	
Orchis mascula	Orchis mâle					0	
Paris quadrifolia	Parisette				0	0	
Phalaris arundinacea	Baldingère faux-roseau				0		
Poa chaixii	Paturin de Chaix				0	0	
Poa nemoralis	Paturin des bois				0	0	
Poa pratensis	Paturin des prés				0	0	
Poa trivialis	Pâturin commun						0
Polygonatum multiflorum	Sceau de Salomon multiflore					0	
Polygonatum verticillatum	Sceau de Salomon verticillé				0	0	
Sparganium erectum	Rubanier dressé					0	
Scirpus setaceus	Scirpe des marais				0		
Scirpus sylvaticus	Scirpe des bois				0	0	
Dicotylédones							
Dicotylédones A-F							
Acer campestre	Erable champêtre				0		
Acer platanoides	Erable plane				0	0	
Acer pseudoplatanus	Erable sycomore				0	0	
Achillea millefolium	Achillée millefeuille				0		
Achillea ptarmica	Herbe-à-éternuer				0		
Aegopodium podagraria	Podagraire					0	
Aethusa cynapium	Petite cigüe						0
Agrimonia eupatoria	Aigremoine eupatoire				0		
Alchemilla xanthochlora	Alchémille				0		
Alnus glutinosa	Aulne glutineux				0	0	
Anemone nemorosa	Anémone des bois				0	0	
Angelica sylvestris	Angélique des bois				0	0	
Barbarea vulgaris	Barbarée vulgaire					0	
Betula pendula	Bouleau verruqueux				0	0	
Betula pubescens	bouleau pubescent				0		
Calluna vulgaris	Callune				0	0	
Caltha palustris	Populage des marais				0	0	
Calystegia sepium	Liseron des haies				0		
Campanula trachelium	Campanule gantelée					0	
Capsella bursa-pastoris	Capselle bourse à Pasteur				0		
Cardamine amara	Cardamine amère				0	0	
Cardamine bulbifera	Dentaire bulbifère		RRR Ardennes			0	
Cardamine flexuosa	Cardamine flexueuse				0	0	
Cardamine impatiens	Cardamine impatiente				0	0	
Cardamine pratensis	Cardamine des prés				0	0	
Carpinus betulus	Charme				0	0	
Chenopodium album	Chénopode blanc				0		
Chrysosplenium alternifolium	Dorine à feuilles alternes				0	0	
Chrysosplenium oppositifolium	Dorine à feuilles opposées				0	0	
Circaea intermedia	Circée intermédiaire		RRR			0	
Circaea lutetiana	Circée de Paris				0	0	
Cirsium palustre	Cirse des marais				0	0	
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin				0	0	
Corylus avellana	Noisetier				0	0	
Crataegus laevigata	Aubépine épineuse				0	0	
Crataegus monogyna	Aubépine monogyne				0	0	
Cytisus scoparius	Genêt à balai				0	0	
Digitalis grandiflora	Digitale à grandes fleurs		RRR Ardennes	*	0	0	
Digitalis purpurea	Digitale pourpre				0	0	
Epilobium angustifolium	Epi en épi				0	0	
Epilobium obscurum	Epilobe foncé				0	0	
Epilobium roseum	Epilobe rose				0		
Eupatorium cannabinum	Eupatoire chanvrine					0	
Euphorbia amygdaloides	Euphorbe des bois				0	0	
Euphorbia cyparissias	Euphorbe petit-cyprès				0	0	
Fagus sylvatica	Hêtre				0	0	
Filipendula ulmaria	Reine des prés				0	0	
Fragaria vesca	Fraisier commun				0	0	
Frangula alnus	Bourdainne				0	0	
Fraxinus excelsior	Frêne commun				0	0	
Dicotylédones G-P							
Galeopsis tetrahit	Ortie royale				0	0	
Galium aparine	Gaillet gratteron				0	0	
Galium cruciata	Gaillet croissette				0	0	

Taxon	Nom français	Statut			Sources		
		PN	LR	PR	Znieff (2000)	CRPF (2003/2004)	Autre* (2004)
Galium mollugo	Gaillet commun				0	0	
Galium palustre	Gaillet des marais				0	0	
Geranium robertianum	Geranium Herbe-à-Robert				0	0	
Geum urbanum	Benoîte commune				0	0	
Glechoma hederacea	Gléchome				0	0	
Gnaphalium uliginosum	Gnaphale des vases				0		
Hedera helix	Lierre rampant				0	0	
Heracleum sphondylium	Grande berce				0	0	0
Hieracium murorum	Epervière des murs				0	0	
Humulus lupulus	Houblon				0		
Hyperichum humifusum	Millepertuis couché				0		
Hyperichum maculatum	Millepertuis maculé				0		
Hyperichum perforatum	Millepertuis perforé					0	
Hyperichum pulchrum	Millepertuis élégant					0	
Ilex aquifolium	Houx				0	0	
Impatiens noli-tangere	Balsamine des prés				0	0	
Lamium galeobdolon	Lamier jaune				0	0	
Lapsana communis	Lampsane commune				0	0	
Lathyrus linifolius	Gesse sp.						0
Lathyrus pratensis	Gesse des prés				0	0	
Leucanthemum vulgare	Marguerite					0	
Linaria vulgaris	Linaire commune				0	0	
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois				0	0	
Lotus corniculatus	Lotier corniculé					0	
Lotus uliginosus	Lotier des Fanges				0		
Lychnis flos-cuculi	Lychnis fleur de Coucou					0	
Lycopus europaeus	Lycophe d'Europe				0	0	
Lysimachia nemorum	Lysimaque nummulaire				0	0	
Lysimachia vulgaris	Lysimache commune				0	0	
Lythrum salicaria	Salicaire					0	
Malva moschata	Mauve musquée				0	0	
Matricaria discoidea	Matricaire discoïde				0		
Matricaria recutita	Petite Camomille				0		
Medicago lupulina	Luzerne lupuline				0		
Mentha arvensis	Menthe des champs				0	0	
Mentha x verticillata	Menthe verticillée				0		
Mercurialis perennis	Mercuriale pérenne				0	0	
Mespilus germanica	Néflier commun				0	0	
Moerhingia trinervia	Moerhingie à trois nervures				0	0	
Mycelis muralis	Laîtue des murailles				0	0	
Myosotis cespitosa	Myosotis gazonnant						0
Myosotis scorpioides	Myosotis scorpioïde				0	0	
Origanum vulgare	Origan				0		
Oxalis acetosella	Oxalide petite oseille				0	0	
Petasites hybridus	Pétasite hybride				0	0	
Phyteuma spicatum	Raïonce en épi				0	0	
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé				0	0	
Plantago major	Plantain majeur				0	0	
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux				0		
Polygonum bistorta	Renouée bistorte				0	0	
Polygonum hydropiper	Renouée poivre d'eau				0	0	
Polygonum persicaria	Pied-rouge				0		
Populus nigra	Peuplier noir				0		
Populus tremula	Tremble				0	0	
Primula elatior	Primevère élevée				0	0	
Prunella vulgaris	Brunelle commune				0	0	
Prunus avium	Merisier				0	0	
Prunus padus	Cerisier à grappes					0	
Prunus spinosa	Prunellier				0	0	
Pyrus pyraeaster	Poirier sauvage				0	0	
<i>Dicotylédones Q-Z</i>							
Quercus petraea	Chêne sessile				0		
Quercus robur	Chêne pédonculé				0	0	
Ranunculus acris	Renoncule acre				0	0	
Ranunculus auricomus	Renoncule tête d'or					0	
Ranunculus ficaria	Renoncule ficaire				0	0	
Ranunculus flammula	Renoncule flammette				0	0	
Ranunculus fluitans	Renoncule flottante				0		
Ranunculus repens	Renoncule rampante					0	
Ribes nigrum	Cassis				0		
Rosa arvensis	Rosier des champs				0	0	

Taxon	Nom français	Statut			Sources		
		PN	LR	PR	Znieff (2000)	CRPF (2003/2004)	Autre* (2004)
Rosa canina	Eglantier				0	0	
Rubus idaeus	Framboisier				0	0	
Rumex acetosa	Oseille commune				0		
Rumex obtusifolius	Patience sauvage				0		
Salix aurita	Saule à oreillettes				0	0	
Salix caprea	Saule marsault				0	0	
Salix cinerea	Saule cendré				0		
Sambucus nigra	Sureau noir				0	0	
Sambucus racemosa	Sureau à grappes				0	0	
Scrophularia aquatica	Scrophulaire aquatique					0	
Scrophularia nodosa	Scrofulaire noueuse				0	0	
Scutellaria galericulata	Scutellaire casquée				0	0	
Scutellaria minor	Petite Scutellaire				0		
Sedum telephium	Orpin reprise				0		
Sedum telephium subsp. Telephium					0		
Senecio fuchsii	Séneçon de Fuchs				0	0	
Solidago virgaurea	Solidage verge d'or				0		
Sonchus asper	Laiteron (Lait d'Ane)				0		
Sorbus aucuparia	Sorbier des oiseleurs				0	0	
Sorbus torminalis	Aisier torminal				0	0	
Stachys officinalis	Bétoine				0	0	
Stachys palustris	Epière des marais				0		
Stachys sylvatica	Epière des bois				0	0	
Stellaria holostea	Stellaire holostée				0	0	
Stellaria media	Mouron des oiseaux					0	
Stellaria nemorum	Stellaire des bois				0	0	
Stellaria uliginosa	Stellaire des sources				0		
Succisa pratensis	Knautie des champs				0	0	
Teucrium scorodonia	Germandrée scorodoine				0	0	
Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles				0		
Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles				0	0	
Torilis japonica	Torilis du Japon				0		
Trifolium pratense	Trèfle des prés				0	0	
Trifolium repens	Trèfle rampant				0	0	
Ulmus glabra	Orme des montagnes				0	0	
Urtica dioica	Ortie dioïque				0	0	
Vaccinium myrtillus	Myrtille				0	0	
Valeriana repens	Valériane rampante				0	0	
Valeriana dioica	Valériane dioïque					0	
Veronica beccabunga	Salade de chouette				0	0	
Veronica chamaedrys	Véronique petit-chêne						0
Veronica officinalis	Véronique officinale					0	
Veronica serpyllifolia	Véronique à feuilles de serpolet						0
Viburnum opulus	Viome obier				0	0	
Vicia hirsuta	Vesce hérissée				0		
Vicia sepium	Vesce des haies				0	0	
Vinca minor	Petite pervenche				0	0	
Viola palustris	Violette des marais				0		
Viola reichenbachiana	Violette des bois					0	
Viola riviniana	Violette des rivières				0	0	
Ptéridophytes							
Asplenium adiantum-nigrum	Capillaire noire						0
Asplenium trichomanes	Capillaire						0
Athyrium filix-femina	Fougère femelle						0
Blechnum spicant	Blechnum en épi						0
Dryopteris affinis boreris	Dryoptéris écailleux						0
Dryopteris carthusiana	Polystic spinuleux						0
Dryopteris dilatata	Fougère dilatée						0
Dryopteris filix mas	Fougère mâle						0
Gymnocarpium dryopteris	Polypode du chêne						0
Polypodium vulgare	Polypode vulgaire						0
Polysticum aculeatum	Polystic à aiguillons						0
Pteridium aquilinum	Fougère aigle						0
Trichomanes speciosum	Trichomane remarquable						0

* Société d'Histoire Naturelle des Ardennes (contact : Mr Bouillard)

Annexe VI – Fiche méthodologique de relevés

FICHE METHODOLOGIQUE DE RELEVÉ

Date :

Numéro de relevé :

Situation topographique :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Plateau | <input type="checkbox"/> Haut de versant | <input type="checkbox"/> Fond de vallon |
| <input type="checkbox"/> Dépression de plateau | <input type="checkbox"/> Mi-versant | <input type="checkbox"/> Banquette alluviale |
| <input type="checkbox"/> Rebord de plateau | <input type="checkbox"/> Bas de versant | |

Relevé pédologique :

Humus : _____

Description de profil :

Profondeur (cm)	Couleur	Texture	HCL	Hydromorphie		Activité biologique	Facteur limitant
				Rouille	Décolorée		
0 à -10							
-10 à -20							
-20 à -30							
-30 à -40							
-40 à -50							
-50 à -60							
-60 à -70							
-70 à -80							
-80 à -90							
-90 à -100							

Relevé botanique :

Liste des espèces non inscrites dans les groupes écologiques :

Type de station (catalogue de stations forestières de l'Ardenne primaire – Drapier 1989) :

Description du peuplement :

Essences de la strate arborescente : _____

Informations diverses : _____

Dégâts de gibier :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 0 | <input type="checkbox"/> 25 à 50 % |
| <input type="checkbox"/> 0 à 25 % | <input type="checkbox"/> 50% |

GROUPES ECOLOGIQUES

Groupe des neutrohydrophiles :

- (Alnus glutinosa) Aulne glutineux
- Angelica sylvestris Angélique sauvage
- Carex pendula Laïche pendante
- Cardamina amara Cardamine amère
- Chrysosplenium oppositifolium Dorine à feuilles opposées
- Filipendula ulmaria Reine des prés
- Impatiens noli tangere Impatience
- Lysimachia vulgaris Lysimaque vulgaire
- Phalaris arundinacea Baldingère
- Polygonum bistorta Renouée bistorte
- Stellaria nemorum Stellaire des bois

Groupe des hygroneutrotriphiles :

- Allium ursinum Ail des ours
- Galium aparine Gaillet gratteron
- Glechoma hederacea Lierre terrestre
- Ranunculus ficaria Ficaire
- Ribes uva-crispa Groseiller épineux
- Sambucus nigra Sureau noir
- Silene dioica Compagnon rouge
- Urtica dioica Ortie dioïque

Groupe des neutrotriphiles :

- Adoxa moschatellina Moschatelline
- Alliaria petiolata Alliaire
- Anemone ranunculoïdes Anémone fausse renoncule
- Arum maculatum Gouet tacheté
- Geranium robertianum Geranium Herbe-à-Robert
- Geum urbanum Benoîte commune
- Heracleum sphondylium Grande Berce
- Paris quadrifolia Parisette
- Primula elatior Primevère élevée
- Ranunculus nemorosus Renoncule des bois
- Sambucus racemosa Sureau à grappes
- Stachys sylvatica Bêtoine

Groupe des hygroneutrosociophiles :

- Acer platanoides Erable plane
- Actaea spicata Actée en épi
- Cardamina bulbifera Dentaire
- Cardamine impatiens Cardamine impatiente
- Centaurea montana centaurée des montagnes
- Lunaria rediviva Lunaire
- Phyllitis scolopendrium Scolopendre
- Polystichum aculeatum Polystic à aiguillons
- Ranunculus platanifolius Renoncule à feuilles de platane
- Tilia platyphyllos Tilleul à grandes feuilles
- Ulmus glabra Orme des montagnes

Groupe des neutrocalcicoles

- Acer campestre Erable champêtre
- Brachypodium pinnatum Brachypode penné
- Carex flacca Laïche glauque
- Clematis vitalba Clématite vigne blanche

- Daphne mesereum Bois joli
- Ligustrum vulgare Troène
- Lonicera xylosteum Camérisier à balai
- Mercurialis perennis Mercuriale pérenne
- Primula veris Coucou
- Viburnum lantana Viorne lantane

Groupe des neutrophiles:

- (Campanula trachelium Campanule gantelée)
- Cornus sanguinea Cornouiller sanguin
- (Crataegus laevigata Aubépine épineuse)
- Galium odoratum Aspérule odorante
- Lamiastrum galeobdolon Lamier jaune
- Melica uniflora Mélèque uniflora
- (Vicia sepium Vesce des haies)
- Viola reichenbachiana Violette des bois

Groupe des neutrotrioacidiclines :

- Athyrium filix-femina Fougère femelle
- Carex remota Laïche espacée
- Juncus sp Jonc
- Oxalis acetosella Oxalide petite oseille
- Plagiomnium undulatum Mnium undulatum
- Viburnum opulus Viorne obier
- Valeriana officinalis Valériane officinale rampante

Groupe des neutroacidiosociophiles:

- Festuca altissima Fétuque des bois

Groupe des neutroacidiclines:

- Ajuga reptans Bugle rampant
- Anemone nemorosa Anémone des bois
- Carex sylvatica Laïche des bois
- Crataegus monogyna Aubépine monogyne
- Circaea lutetiana Circée de Paris
- Dryopteris filix-mas Fougère mâle
- Epilobium montanum Epilobe des montagnes
- Euphorbia amygdaloïdes Euphorbe des bois
- Fragaria vesca Fraisier sauvage
- Galeopsis tetrahit Ortie royale
- Hedera helix Lierre rampant
- Millium effusum Millet diffus
- Narcissus pseudonarcissus Jonquille
- Phyteuma spicatum Raiponce en épi
- Poa nemoralis Pâturin des bois
- Polygonatum multiflorum Sceau des Salomon multiflore
- Scrophularia nodosa Scrophulaire noueuse
- Senecio fuchsii Sénéçon de Fuchs
- Viola riviniana Violette de Rivin
- Vinca minor Petite pervenche

Groupe des hydroacidiclines :

- Agrostis stolonifera Agrostide stolonifère
- Deschampsia cespitosa Canche cespitueuse
- Dryopteris carthusiana Fougère spinuleuse
- Dryopteris dilatata Fougère dilatée
- Luzula sylvatica Luzule des bois

- Phegopteris polypodioides Phegoptéris

Groupe des acidiclines :

- Atrichum undulatum Atrichie ondulée
- Corylus avellana Noisetier
- Digitalis purpurea Digitale pourpre
- Epilobium angustifolium Epilobe en épi
- Luzula pilosa Luzule poilue
- Poa chaixii Paturin de Chaix
- Polygonatum verticillatum Sceau de Salomon verticillé
- Rosa arvensis Rosier des champs
- Rubus sp. Ronce
- Rubus idaeus Framboisier
- Solidago vergaurea Verge d'Or
- Stellaria holostea Stellaire holostée

Groupe des mésoacidiphiles :

- Anthoxanthum odoratum Flouve odorante
- Cytisus scoparius Genêt à balai
- Convallaria maialis Muguet
- Holcus mollis Houlque molle
- Lonicera peryclimenum Chèvrefeuille des bois
- Luzula luzuloïdes Luzule blanche
- Maënthemum bifolium Maienthème à deux feuilles
- Pteridium aquilinum Fougère aigle
- Teucrium scorodonia Germandrée scorodoine

Groupe des acidiphiles :

- Carex pilulifera Laïche pilulifère
- Deschampsia flexuosa Canche flexueuse
- Dicranella heteromella Dicranelle
- Dicranum scoparium Dicrane en balai
- Frangula alnus Bourdaine
- Galium saxatile Gaillet des rochers
- Hylocomium splendens Hylocomie brillante
- Melampyrum pratense Mélampyre des prés
- Pleurozium schreberi Hypne de Schreber
- Polypodium vulgare Polypode vulgaire
- Polytrichum formosum Polytric élégant
- Vaccinium myrtillus Myrtille

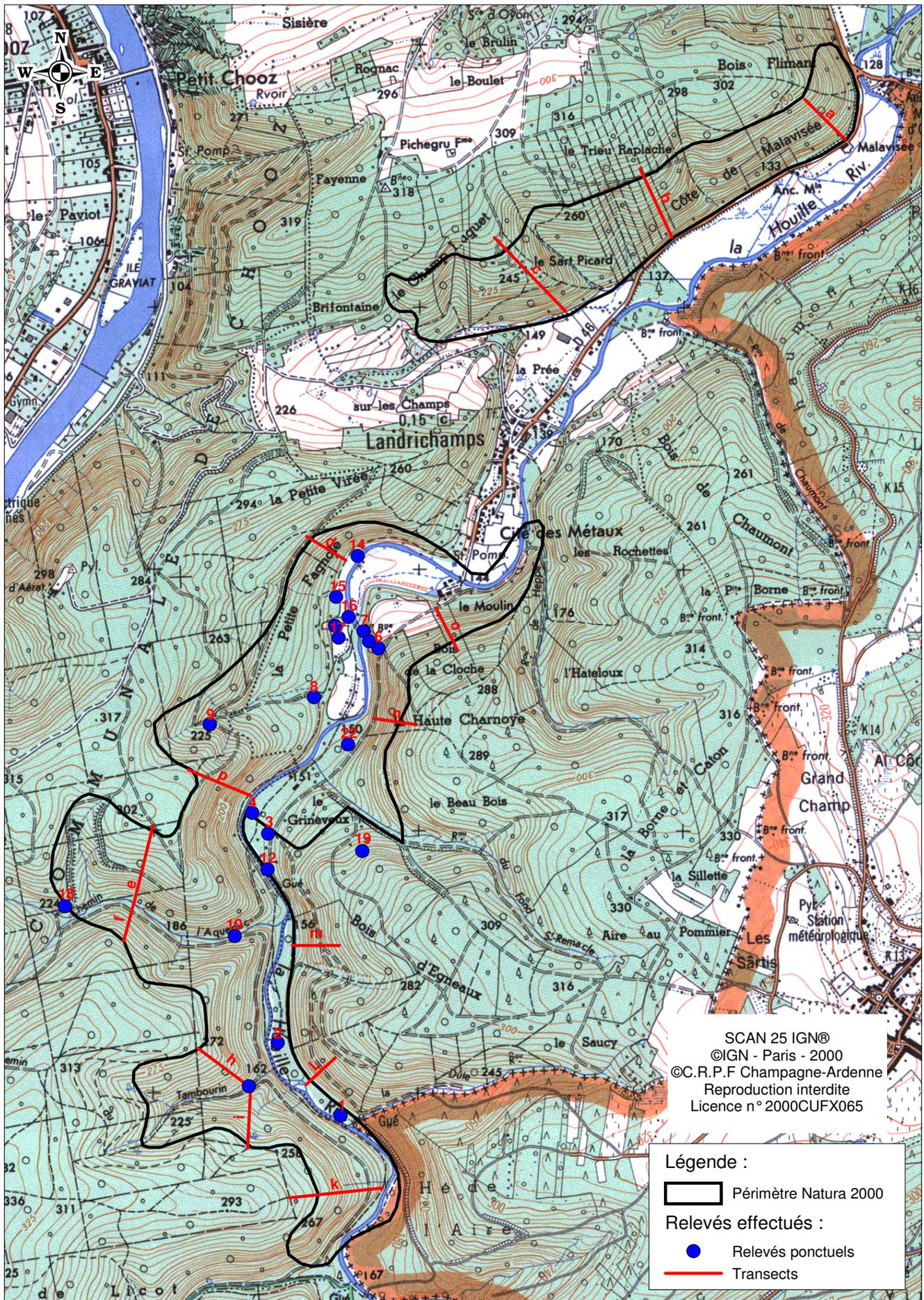
Groupe des xéroacidiphiles:

- Calluna vulgaris Callune
- Leucobryum glaucum Leucobryum glauque

Groupe des acidohydrophiles :

- (Betula pubescent) Bouleau pubescent)
- Blechnum spicant Blechnum en épi
- Carex elongata Laïche allongée
- Molinia caerulea Molinie
- Oreopteris limbosperma Fougère des montagnes
- Osmunda regalis Osmonde royale
- Polytrichum commune Polytric commun
- Sphagnum sp. Sphaigne
- Trientalis europea Trientale
- Viola palustris Violette des marais

Annexe VII - Carte des transects et relevés ponctuels

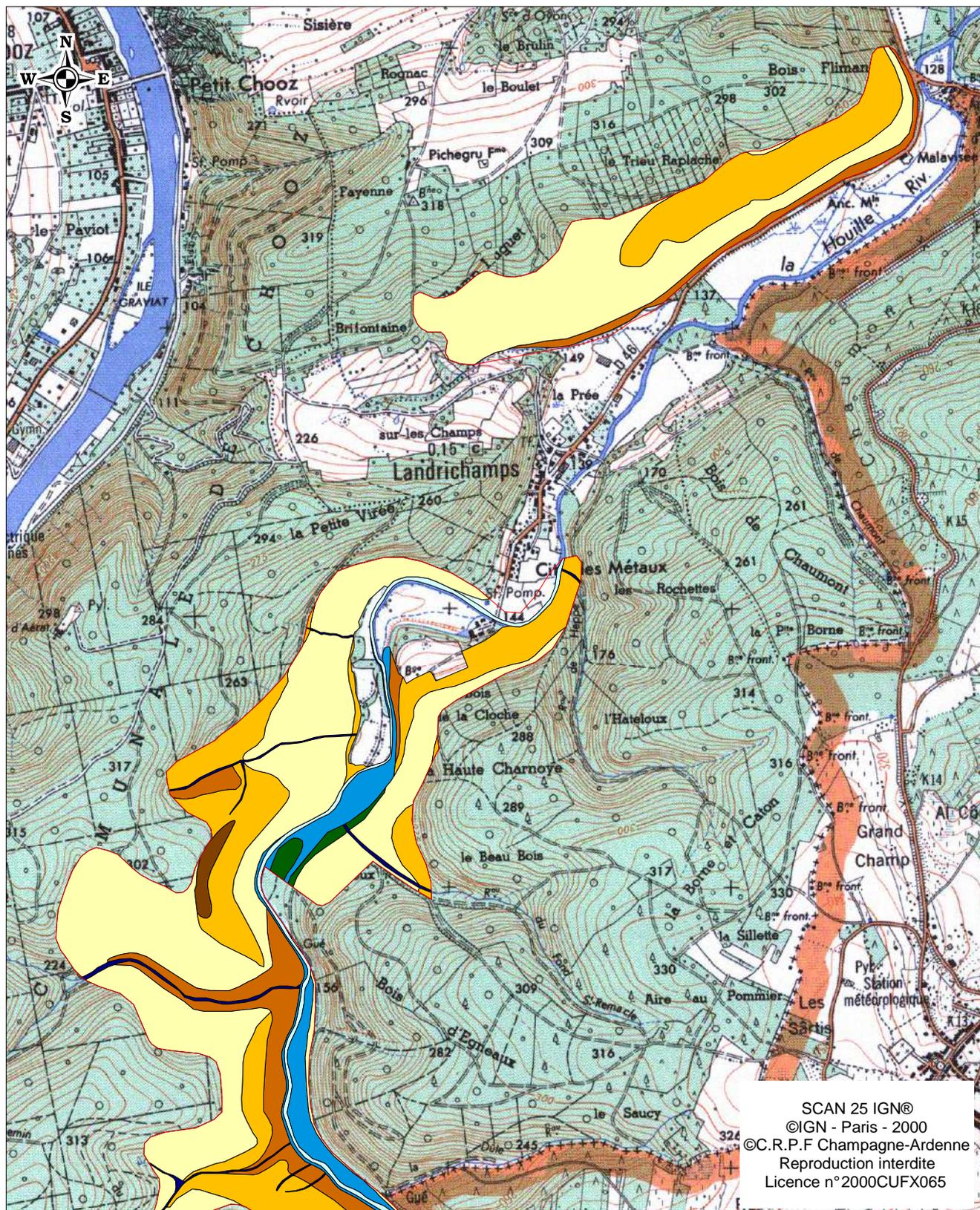


200 0 200 400 600

Mètres

Échelle: 1:20 000

Annexe VIII - Carte des habitats Natura 2000 du site n°57 - Vallée boisée de la Houille



Habitats forestiers Natura 2000

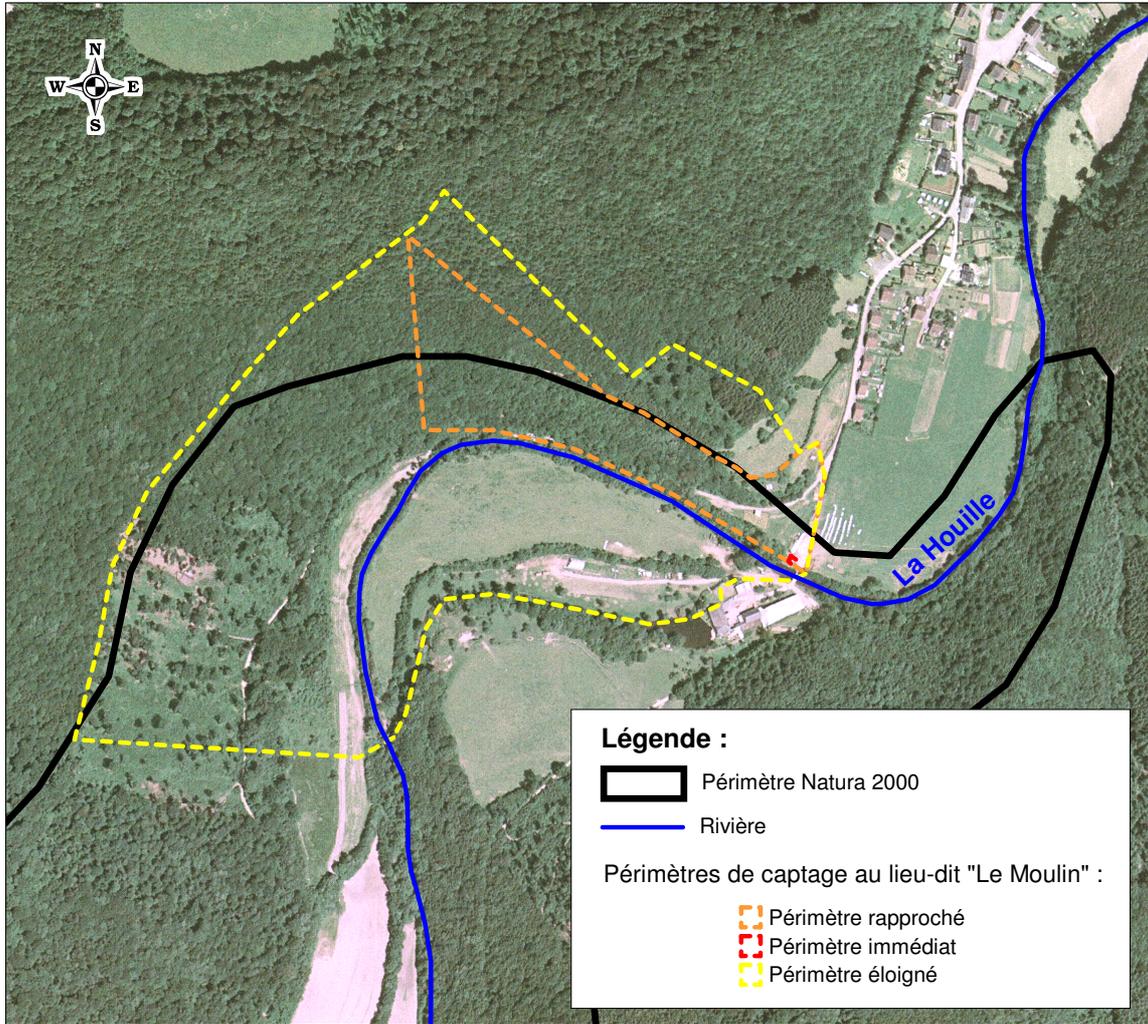
- 91E0.8 - Aulnaie-frênaie à Laïche espacée et pendante
- 91E0.6 - Aulnaie-frênaie de rivières à eau rapide à Stellaire des bois
- 9160.2 - Chênaie pédonculée à Primevère élevée
- 9180.4 - Erablaie à Lunaire vivace des pentes froides à éboulis grossiers
- 9180.15 - Erablaie acidiphile
- 9110.1 - Hêtraie-chênaie à Luzule blanchâtre
- 9130.6 - Hêtraie-chênaie à Paturin de Chaix

200 0 200 400 600

Mètres

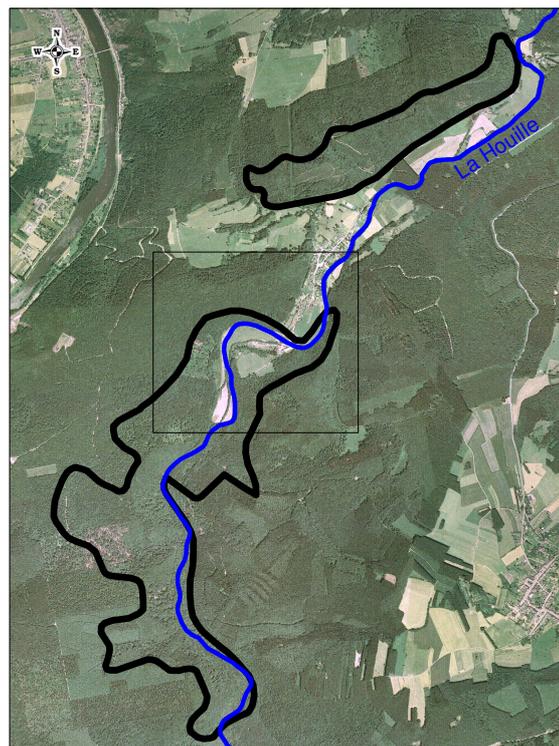
Échelle: 1:20 000

ANNEXE IX - Carte de définition des périmètres de protection du forage communal d'alimentation en eau potable - Lieu-dit "Le Moulin"



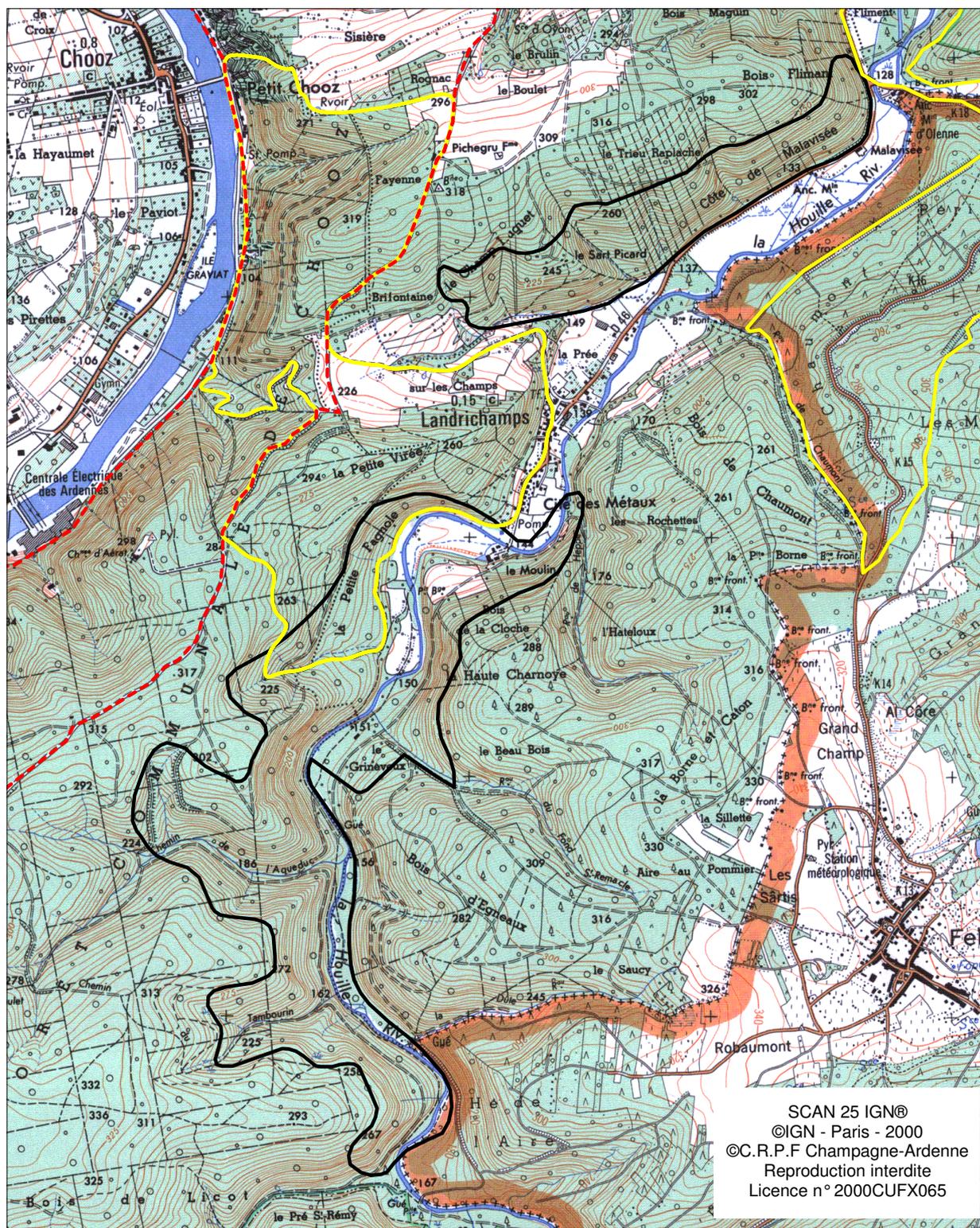
100 0 100 200
Mètres

Échelle: 1:7 500



Échelle: 1:50 000

Annexe X - Carte des itinéraires de randonnées pédestres et à VTT



Légende :

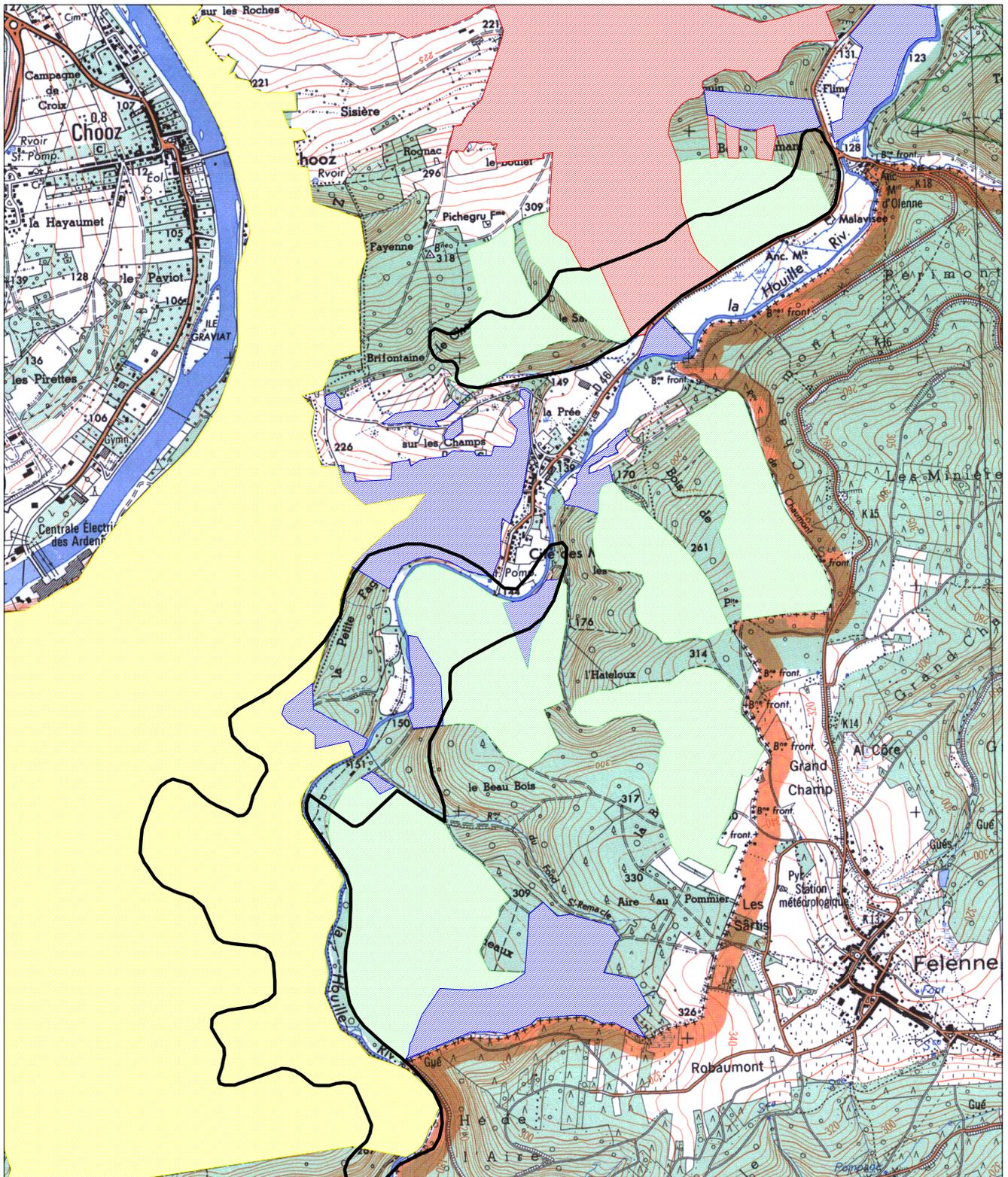
 Périmètre Natura 2000

Parcours sportifs :

 Circuit de randonnée pédestre

 Circuit de randonnée VTT (balisé)

Annexe XI - Territoires de chasse aux alentours du site Natura 2000 n°57 Vallée boisée de la Houille



200 0 200 400 600
Mètres
Échelle: 1:25 000

Territoires de chasse aux alentours de Landrichamps

- Monsieur Barreda Jean-Marie
- Monsieur Paulet Yvon
- Monsieur Grajezyk Georges
- Monsieur Gérard Jacky

ANNEXE XII – Les indicateurs de suivi biologiques

L'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) et l'Indice Biologique Diatomées (IBD)

L'Indice Biologique Global Normalisé

Définition :

Indice permettant d'apprécier la qualité des eaux d'un cours d'eau (de moins d'1 mètre de profondeur) à partir de l'identification de taxons ou groupes d'espèces indicateurs appartenant aux macro-invertébrés benthiques (inféodés au substrat), dans le lit mineur.

Répertoire des 138 taxons utilisés (38 taxons indicateurs) :

INSECTES			CRUSTACÉS	VERS
PLÉCOPTÈRES	COLÉOPTÈRES	MÉGALOPTÈRES	BRANCHIOPODES	PLATHELMINTHES
<i>Capniidae</i>	Curculionidae	Sialidae		
<i>Chloroperlidae</i>	Donaciidae		AMPHIPODES	TRICLADES
<i>Leuctridae</i>	Dryopidae	PLANIPENNES	<i>Gammaridae</i>	Dendrocoelidae
<i>Nemouridae</i>	Dytiscidae	Osmylidae		Dugesidae
<i>Perlidae</i>	Eubriidae	Sysyridae	ISOPODES	Planariidae
<i>Perlodidae</i>	<i>Elmidae</i>		<i>Asellidae</i>	
<i>Taeniopterygidae</i>	Gyrinidae	HYMÉNOPTÈRES		NÉMATHELMINTHES
	Haliplidae		DÉCAPODES	
TRICHOPTÈRES	Helodidae	LÉPIDOPTÈRES	Astacidae	ANNÉLIDES
<i>Beraeidae</i>	Helophoridae	Pyalidae	Atyidae	ACHÈTES
<i>Brachycentridae</i>	Hydraenidae		Grapsidae	Erpobdellidae
<i>Ecnomidae</i>	Hydrochidae	ODONATES	Cambaridae	Glossiphoniidae
<i>Glossosomatidae</i>	Hydrophilidae	Aeschnidae		Hirudidae
<i>Goeridae</i>	Hydroscahidae	Calopterygidae	MOLLUSQUES	Piscicolidae
Helicopsychidae	Hygrobiidae	Coenagrionidae	BIVALVES	OLIGOCHÈTES
<i>Hydropsychidae</i>	Limnebiidae	Cordulegasteridae	Corbiculidae	
<i>Hydroptilidae</i>	Spercheidae	Corduliidae	Dreissenidae	HYDRACARIENS
<i>Lepidostomatidae</i>		Gomphidae	Sphaeriidae	
<i>Leptoceridae</i>	DIPTÈRES	Lestidae	Unionidae	HYDROZOAIRE
<i>Limnophilidae</i>	Anthomyidae	Libellulidae		
<i>Molannidae</i>	Athericidae	Platycnemididae	GASTÉROPODES	SPONGIAIRES
<i>Odontoceridae</i>	Blephariceridae		Ancylidae	
<i>Philopotamidae</i>	Ceratopogonidae	HÉTÉROPTÈRES	Bithynidae	BRYOZOAIRE
<i>Phryganeidae</i>	Chaoboridae	<i>Aphelocheiridae</i>	Bythinellidae	
<i>Polycentropodidae</i>	<i>Chironomidae</i>	Corixidae	Hydrobiidae	NÉMERTIENS
<i>Psychomyidae</i>	Culicidae	Gerridae	Limnaeidae	
<i>Rhyacophilidae</i>	Dixidae	Hebridae	Neritidae	
<i>Sericostomatidae</i>	Dolichopodidae	Hydrometridae	Physidae	
<i>Thremmatidae</i>	Empididae	Naucoridae	Planorbidae	
	Ephydriidae	Nepidae	Valvatidae	
ÉPHÉMÉROPTÈRES	Limoniidae	Notonectidae	Viviparidae	
<i>Baetidae</i>	Psychodidae	Mesoveliidae		
<i>Caenidae</i>	Ptychopteridae	Pleidae		
<i>Ephemerellidae</i>	Rhagionidae	Veliidae		
<i>Ephemeridae</i>	Scatophagidae			
<i>Heptageniidae</i>	Sciomyzidae			
<i>Leptophlebiidae</i>	Simuliidae			
<i>Oligoneuriidae</i>	Stratiomyidae			
<i>Polymitarcidae</i>	Syrphidae			
<i>Potamanthidae</i>	Tabanidae			
<i>Prosopistomatidae</i>	Thaumaleidae			
<i>Siphonuridae</i>	Tipulidae			

Les taxons en italique correspondent aux taxons indicateurs, répartis suivant différentes classes de qualité

Détermination de l'IBGN :

Le tableau ci-dessous présente en ordonnée 9 groupes faunistiques indicateurs (Gi), par ordre de polluosensibilité croissante. Pour intégrer un taxon dans le calcul de l'IBGN, celui-ci doit comporter au moins 3 ou 10 individus suivant sa nature. Le groupe indicateur intervenant dans la détermination de l'IBGN est celui qui est le plus sensible à la qualité des eaux et dans lequel un taxon a été relevé.

En abscisse, doit figurer la variété taxonomique de l'échantillon ($\Sigma\tau$) : elle correspond au nombre total de taxons récoltés dans l'échantillon (voir tableau page précédente), même s'ils ne sont représentés que par un seul individu.

L'IBGN est obtenu en croisant les deux informations précédentes.

Classe de variété taxonomique		14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	
Taxons indicateurs	$\Sigma\tau$	>	49	44	40	36	32	28	24	20	16	12	9	6	3	
	Gi	50	45	41	37	33	29	25	21	17	13	10	7	4	1	
Chloroperlidae	9															
Perlidae		20	20	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	
Perlodidae																
Taeniopterygidae																
Capniidae	8															
Brachycentridae		20	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	
Odontocéridae																
Philopotamidae																
Leuctridae	7															
Glossosomatidae																
Beraeidae		20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	
Goeridae																
Leptophlébiidae	6															
Nemouridae		19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	
Lepidostomatidae																
Sericostomatidae																
Ephemeridae	5															
Hydroptilidae																
Heptageniidae		18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	
Polymitarcidae																
Potamanthidae	4															
Leptoceridae		17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	
Polycentropodidae																
Psychomyidae																
Rhyacophilidae	3															
Limnephilidae (1)		16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	
Ephemerellidae (1)																
Hydropsychidae																
Aphelocheiridae	2															
Baetidae (1)		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	
Caenidae (1)																
Elmidae (1)																
Gammaridae (1)	1															
Mollusques																
Chironomidae (1)		14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	
Asellidae (1)																
Achètes																
Oligochètes (1)																

Protocole à suivre :

1. Choisir une station de prélèvement représentative du milieu étudié
2. L'échantillonnage sur une station doit comporter 8 prélèvements de 1/20^{ème} de m² effectués séparément dans 8 habitats distincts.
3. Noter certaines propriétés physiques et physico-chimiques au lieu de prélèvement : T° de l'eau, turbidité, pH, conductivité, débit superficiel, nature du substrat.

- Noter les informations relatives à l'environnement immédiat de la station : caractère ensoleillé ou non du lit au moment du prélèvement, largeur du lit, végétation des rives, environnement (forêt, prairie, culture...).

Conditions de réalisation des prélèvements :

Le prélèvement ne peut se faire que si le débit est stabilisé depuis au moins 10 jours. Il faut attendre au minimum 15 jours après la crue ou le tarissement d'un cours d'eau. La période de prélèvement préconisée est celle des basses eaux estivo-automnales pendant laquelle la concentration des pollutions est maximale, les températures élevées, les perturbations hydrauliques faibles, les conditions de prélèvement bonnes. Cependant la période de prélèvement est choisie surtout en fonction de l'objectif d'étude.

De juin à octobre, certaines espèces sont dans leur phase aérienne, d'autres à l'état de larves difficiles à déterminer pour les élèves.

Un minimum de deux périodes par an est nécessaire pour bien juger un milieu. Une seconde période de prélèvement permet de mesurer l'écart entre la situation la plus défavorable et la situation la moins favorable (généralement au printemps).

Classes de qualité des eaux :

Classe de qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Note IBGN	17 à 20	13 à 16	9 à 12	5 à 8	0 à 4

Données extraites du site internet de l'Institut National de Recherche Pédagogique : <http://www.inrp.fr/Acces/Biogeo/cooper/eau/html/ibgnsom.htm>

L'Indice Biologique Diatomées

Définition :

Indice permettant d'apprécier la qualité des eaux d'une rivière à partir de l'identification des Diatomées (algues microscopiques). 209 espèces indicatrices parmi les 7000 identifiées entrent en compte dans le calcul de l'indice, réparties en 7 classes de qualité.

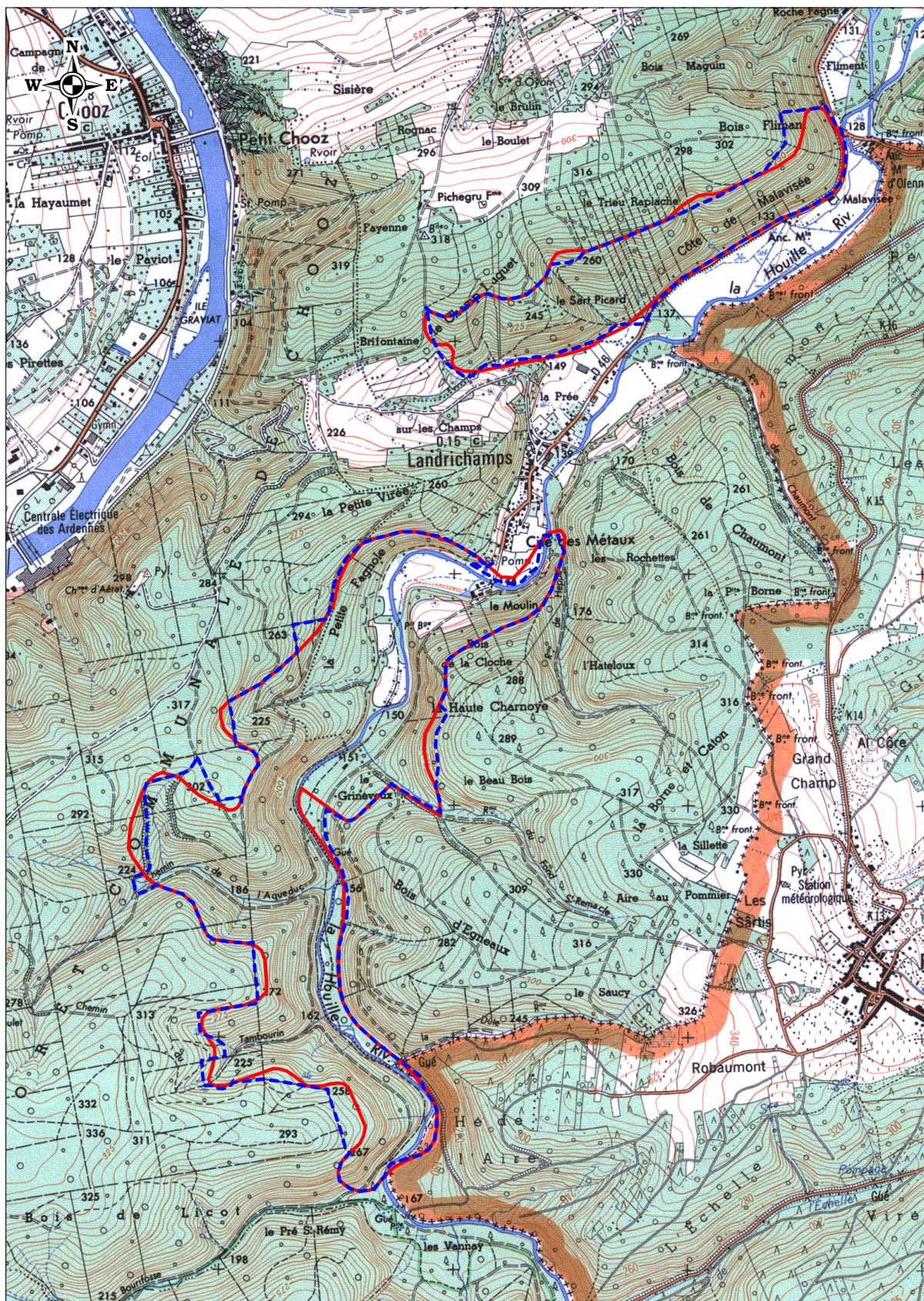
Protocole à suivre :

- Prélèvement de diatomées fixées sur des supports. L'échantillonnage doit tenir compte des conditions hydrologiques, de la nature (cailloux, sables...) et de la taille du support
- Préparation des diatomées pour leur identification : élimination du contenu cellulaire et conservation du squelette facilitant l'identification.
- Prélèvement obligatoire de 400 individus en identifiant que les groupes d'espèces intervenant dans le calcul de l'indice.
- Indice calculé par points de mesures : note comprise entre 1 et 20, dans le sens des qualités croissantes. La note 0 est attribuée lorsque l'échantillon ne comporte pas 400 individus.

Classes de qualité des eaux :

Classe de qualité	Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise
Note IBD	17 à 20	13 à 16,9	9 à 12,9	5 à 8,9	0 à 4,9

Annexe XIII - Projet de modification du périmètre du site Natura 2000 n°57 - Vallée boisée de la Houille

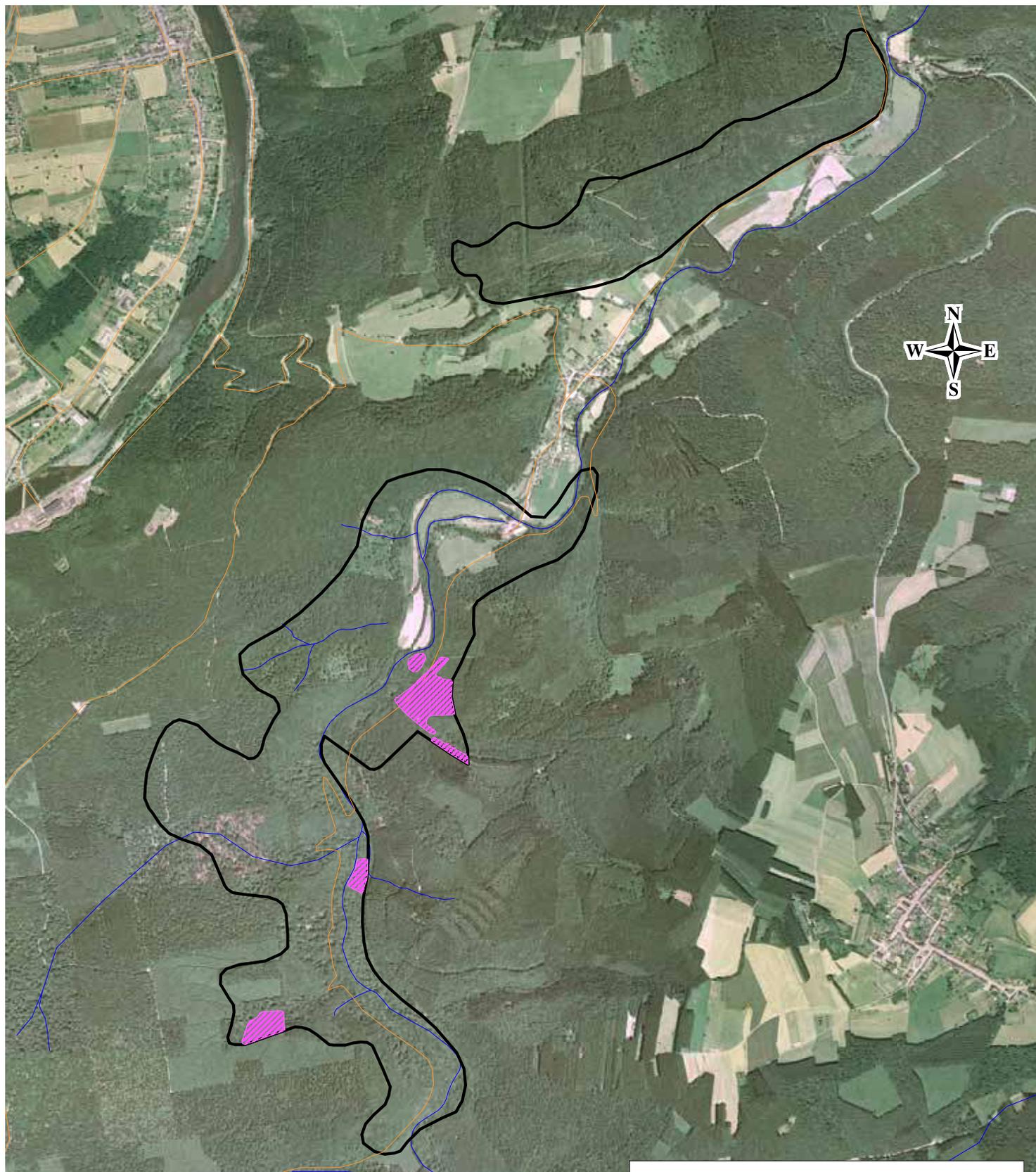


250 0 250 500 750
Mètres

Légende :

-  Périmètre Natura 2000
-  Projet de périmètre proposé par l'opérateur

**ANNEXE XIV : Carte de localisation des peuplements allochtones
Site Natura 2000 n°57 - Vallée boisée de la Houille**



200 0 200 400 600

Mètres

Échelle: 1:22 000

-  Peuplements allochtones (Peuplier, Epicéa)
-  Périmètre Natura 2000
-  La Houille
-  Chemin d'exploitation

- Annexe XV -

Cahier des charges des mesures type éligibles
à un financement Natura 2000

Investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves

F 27 006 CA3

Objectif poursuivi : Amélioration de l'état de conservation et recréation de ripisylves fonctionnelles pour les habitats de forêts alluviales suivants :

91F0, Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*)

91E0, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Les espèces suivantes peuvent également bénéficier de la mesure :

1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe
1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe
1052	<i>Hypodryas maturna</i>	Damier du frêne
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris

Zone d'application de la mesure :

Sites Natura 2000 où le document d'objectifs a prévu de réhabiliter ou de recréer des ripisylves.

La mesure n'est pas applicable dans les secteurs à forte densité de cerfs (risque important de dégâts sur les plants).

Clauses et recommandations techniques :

Les 5 options ci-dessous sont possibles. Préciser celles qui seront retenues dans les clauses complémentaires du contrat.

- 1) structuration par des travaux d'irrégularisation du peuplement forestier – voir cahier des charges type n° F 27 015 CA8
- 2) ouverture pour éclaircissement à proximité du cours d'eau ou du fossé permanent : coupe sélective de bois ou dévitalisation sélective par annellation sur une bande de 20 m de largeur maximum entre la rive du cours d'eau ou du fossé permanent et les tiges de bordure du peuplement laissé en l'état repérés à la peinture. Préserver les arbustes du sous-bois et ne pas couper de lianes (clématite exclue).
- 3) précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : le brûlage des rémanents en période autorisée est possible dans la mesure où ils sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où il s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire. Sinon, prévoir l'exportation des bois vers un site de stockage avec méthodes de débardage ménageant les sols.
- 4) reconstitution du peuplement par plantation de frêne commun ou d'aulne glutineux à une densité maximum de 400 plants par ha de plus de 80 cm de haut, protections individuelles contre chevreuils. Deux dégagements seront réalisés si besoin dans les cinq ans qui suivront la plantation. La densité minimale à atteindre 5 ans après la plantation est de 200 plants vivants par ha dont au moins 80 % sont affranchis de la végétation adventice et protégés du gibier. La plantation est à réaliser sur une bande de 20 m de largeur maximum comptée à partir la rive du cours d'eau ou du fossé permanent.
- 5) travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique de la ripisylve (ex : comblement de drain, enlèvement de digues...), sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau et d'un coût ne dépassant pas le tiers du devis total. Les petits ouvrages hydrauliques à réaliser seront précisés dans les clauses complémentaires.

Clauses complémentaires à préciser dans les documents d'objectifs ou en annexe des contrats :

Préciser les options retenues. Si les options 4 ou 5 sont retenues, localiser les plantations et les petits ouvrages hydrauliques sur le plan de localisation des travaux.

Nature de l'aide proposée : un investissement unique pendant la durée du contrat.

Aide proposée : elle comprend la maîtrise d'œuvre, les études, frais d'expert et les travaux proprement dits. Les surfaces indiquées sont indicatives.

Montant proposé : il est à justifier sur facture (ou sur devis). L'aide sera plafonnée aux montants suivants :

- ouverture préalable par coupe, conditionnement sur place des rémanents et, si besoin, exportation des rémanents : **4 000 € HT / ha**
- plantation entretenue : **9,5 € HT / plant.**

Financement proposé :

Mesure éligible à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 : F27006 "Investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves".

- 50 % FEADER PDRH mesure 227
- 50 % MEDD

Engagements du bénéficiaire, faisant l'objet de contrôle :

- Série de photos numériques datées avant et au cours des différents travaux, présentant la bande travaillée et un objet fixe à proximité, facilement identifiable sur la succession de photos (un arbre singulier, par exemple).
- Bande travaillée effective de moins de 20 mètres de large
- Si l'option 4 est retenue, densité minimale atteinte 5 ans après la plantation de 200 plants vivants par ha dont au moins 80 % affranchis de la végétation adventice et protégés du gibier.
- Si l'option 5 est retenue, réalisation des petits ouvrages hydrauliques conformément à ceux prévus aux clauses complémentaires.

Justificatifs à produire pour le paiement :

- Facture ou mémoire détaillé des travaux réalisés.
- Plan de situation de la plantation, si l'option 4 est retenue

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Longueur (indicative) cumulée des ripisylves ayant fait l'objet de travaux de conservation et montant total des travaux réalisés.

Date :

Signature du bénéficiaire du contrat

Annule et remplace la mesure type régionale n° F27.006 0A du 15 septembre 2003.

DIREN CA septembre 2006
Validation CRFPF : 18 décembre 2006

Objectif poursuivi : La mesure concerne la mise en œuvre de **régénérations dirigées** spécifiques à certains habitats d'intérêt communautaire **au bénéfice des habitats** visés par les arrêtés du 16 novembre 2001, selon une logique non productive.

Partant du principe que la **régénération naturelle est à privilégier** lorsqu'elle est possible (maintien de la diversité génétique, adaptation aux conditions stationnelles), cette mesure vise à conserver l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire présentant une faible régénération ou pour lesquels une **difficulté prononcée de régénération** constitue une menace particulière.

On rappelle que la régénération réclame souvent du temps et que la plantation reste une solution de dernier recours lorsque le maintien du peuplement dans des **conditions favorables à l'émergence du semis** naturel reste inefficace. Ceci est d'autant plus vrai que le milieu est fragile et donc sensible à une intervention brutale.

Liste des habitats concernés en priorité :

91D0, Tourbières boisées

91F0, Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*)

9150, Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*

Remarque : pour l'habitat 91E0, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*), le financement sur l'enveloppe annuelle régionale d'un contrat Natura 2000 mettant en œuvre cette mesure pour cet habitat au-delà de la ripisylve n'est pas prioritaire.

Zone d'application de la mesure :

Sites Natura 2000 (directive habitats) où le document d'objectifs a prévu des régénérations dirigées au profit des habitats cités ci-dessus.

Clauses et recommandations techniques :

- favoriser les essences faisant partie du cortège naturel précisé dans le cahier d'habitat, toute strate confondue.
- favoriser la diversification des essences dans les régénérations et les plantations.
- dégager les taches de semis acquis naturellement.
- au besoin crochitage superficiel du sol pour favoriser les semis ou lutter contre la végétation concurrente
- lutter manuellement ou mécaniquement contre les espèces ne faisant pas partie du cortège naturel de l'habitat, proscrire les dégagements chimiques.
- planter (si nécessaire) des essences faisant partie du cortège naturel de l'habitat, à des densités inférieures ou égales à 100 tiges/ha.
- deux dégagements non chimiques seront réalisés si besoin dans les cinq ans qui suivront la plantation
- protéger individuellement les individus issus de plantation contre le gibier.
- la densité minimale à atteindre 5 ans après la plantation est de 80 plants vivants par ha dont au moins 80 % sont affranchis de la végétation adventice et protégés du gibier.

Clauses complémentaires à préciser dans les documents d'objectifs ou en annexe des contrats :

Le cas échéant, localiser les plantations sur le plan de localisation des travaux.

Nature de l'aide proposée : un investissement unique pendant la durée du contrat.

Aide proposée : elle comprend la maîtrise d'œuvre, les études, frais d'expert et les travaux proprement dits. Les surfaces indiquées sont indicatives.

Montant proposé : il est à justifier sur facture (ou sur devis). L'aide sera plafonnée aux montants suivants :

- crochitage, dégagement de semis naturels, lutte contre les espèces indésirables : **850 € HT / ha pour un passage**
- plantation protégée et entretenue : **13,5 € HT / plant.**

Financement proposé :

Mesure éligible à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 : F27003 "Mise en oeuvre de régénérations dirigées".

- 50 % FEADER PDRH mesure 227
- 50 % MEDD

Engagements du bénéficiaire, faisant l'objet de contrôle :

- Fournir au moins un couple de photos numériques datées avant et après les travaux, présentant la plantation et un objet fixe à proximité, facilement identifiable sur le couple de photos (un arbre singulier, par exemple).
- Densité minimale atteinte 5 ans après la plantation de 80 plants vivants par ha dont au moins 80 % affranchis de la végétation adventice et protégés du gibier.

Justificatifs à produire pour le paiement :

- Facture ou mémoire détaillé des travaux réalisés.
- Plan de situation de la plantation, le cas échéant

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Surface (indicative) cumulée des habitats ayant fait l'objet de régénérations dirigées et montant total des travaux réalisés.

Date :

Signature du bénéficiaire du contrat

Annule et remplace la mesure type régionale n° F27 003 du 15 septembre 2003.

DIREN CA janvier 2007
Validation CRFPF : 18 décembre 2006

Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive | F 27 015 CA8

Objectif poursuivi : Rechercher une structure horizontale et verticale variée des peuplements forestiers, favorable pour les espèces citées ci-dessous. Cette mesure peut être utilisable également préalablement à la réhabilitation ou la recréation de ripisylves dans les habitats cités ci-dessous.

Liste des habitats :

91F0, Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*)

91E0, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Liste des espèces :

1902	<i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de Vénus
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Vespertilion de Bechstein
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe

Zone d'application de la mesure :

Sites Natura 2000 où le document d'objectifs a prévu de réaliser des travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive au profit des habitats et espèces cités ci-dessous.

Clauses et recommandations techniques :

- maintien d'arbres morts sur pied, situés à plus de 50 m de tout chemin et présentant des cavités ou décollement d'écorce.
- maintien d'un sous-étage
- maintien d'une strate arbustive.
- accompagnement de la régénération et des jeunes stades du peuplement en un passage :
 - 1) dégagement de taches de semis acquis ;
 - 2) lutte contre les espèces concurrentes (herbacées ou arbustives).

Clauses complémentaires à préciser dans les documents d'objectifs ou en annexe des contrats :

Nature de l'aide proposée : un investissement unique pendant la durée du contrat.

Aide proposée : elle comprend la maîtrise d'œuvre, les études, frais d'expert et les travaux proprement dits. Les surfaces indiquées sont indicatives.

Montant proposé : il est à justifier sur facture (ou sur devis).

Ce montant rapporté à l'hectare est plafonné à **1 000 € HT / ha**.

Financement proposé :

Mesure éligible à l'annexe V de la circulaire du 24 décembre 2004 : F27006 " Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive".

- 50 % FEADER PDRH mesure 227
- 50 % MEDD

Engagements du bénéficiaire, faisant l'objet de contrôle :

- contrôle des travaux réalisés, sur la base des souches et rejets.

Justificatifs à produire pour le paiement :

- Facture ou mémoire détaillé des travaux réalisés.
- Plan de localisation des travaux réalisés au sein de la parcelle contractualisée.

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Surface (indicative) cumulée des peuplements forestiers ayant fait l'objet de travaux d'irrégularisation et montant total des travaux réalisés.

Date :

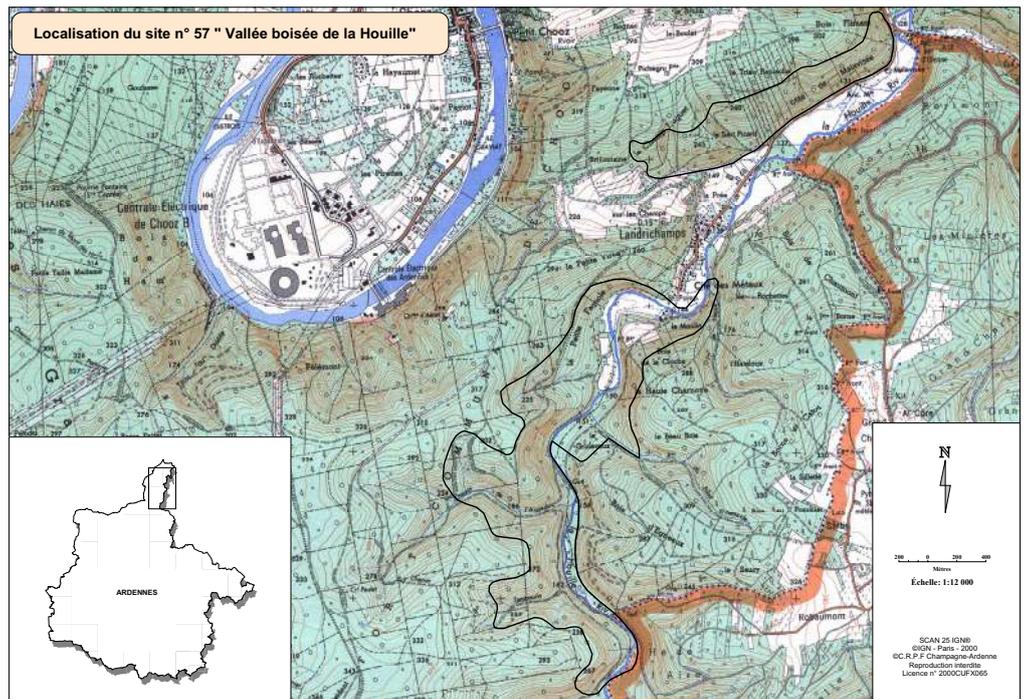
Signature du bénéficiaire du contrat

ANNEXE XVI : Projet de territoire agroenvironnemental

«Vallée boisée de la Houille, Site Natura 2000 n°57»

1) Périmètre du territoire « Vallée boisée de la Houille, Natura 2000 Site n°57 » retenu

La superficie en secteur agricole représente environ 52 hectares mis en valeur par un seul agriculteur (ferme du Moulin). Les mesures de gestion appropriées consistent à la gestion extensive des prairies par le pâturage ou par la fauche, à limiter les phénomènes érosifs et le lessivage des intrants afin de maintenir la qualité de l'eau et à favoriser l'apparition ou le maintien d'espèces de flore et de faune. Elles forment un dispositif qui a vocation à s'appliquer sur des territoires précis à enjeux forts, principalement eau et biodiversité.



2) Liste de mesures agroenvironnementales (MAE) proposées sur le territoire

Mesure Agro-Environnementale		CA-NA57-GC1 Conversion des terres arables en couverts herbacés	CA-NA57-GC2 Limitation de la fertilisation et de traitement phytosanitaire sur grandes cultures	CA-NA57-HF1 Gestion extensive des prairies de fauche avec absence totale de fertilisation	CA-NA57-HP1 Gestion extensive des prairies pâturées avec absence totale de fertilisation
CI 4	Diagnostic d'exploitation *	✓	✓	✓	✓
SOCLEH01	Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	✓		✓	✓
HERBE_01	Enregistrement des interventions mécaniques	✓		✓	✓
HERBE_03	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables			✓	✓
HERBE_04	Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes				✓
FERTI_01	Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures		✓		
PHYTO_01	Bilan annuel de la stratégie de protection des cultures		✓		
PHYTO_03	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse		✓		
COUVER06	Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)	✓			
Montant du financement annuel maximal		221 € / ha	344 € / ha	228 € / ha	261 € / ha

* le montant du financement s'élève à 480 € pour les 5 ans pour chaque exploitation soit 96 € / an

MESURE TERRITORIALISEE «CA-NA57-GC1»

- Conversion des terres arables en couverts herbacés -

1) Objectifs de la mesure

L'objectif de cette mesure est d'inciter les exploitants agricoles à implanter et entretenir des couverts herbacés pérennes dans des zones où il y a un enjeu environnemental important, au delà des couverts exigés dans le cadre de la conditionnalité (bonnes conditions agricoles et environnementales) et des bandes enherbées rendues obligatoires. La création de couvert herbacé sur des parcelles ou partie de parcelle, y compris de bandes enherbées, permet de limiter les phénomènes érosifs et le lessivage des intrants (objectifs lutte contre l'érosion et qualité des eaux) et constitue des zones refuges pour la faune et la flore (objectif biodiversité).

2) Cahier des charges de la mesure

<u>Obligations du cahier des charges</u>	
CI 4	Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande d'engagement
SOCLEH01	<p>Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).</p> <p>Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation azoté totale à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation P et K totale et minérale :</p> <ul style="list-style-type: none">- fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral,- fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral <p>Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant :</p> <ul style="list-style-type: none">- A lutter contre les chardons et rumex,- A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »,- A nettoyer les clôtures. <p>Maîtrise des refus et des ligneux, selon les prescriptions définies pour le territoire</p> <p>Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé si le brûlage est interdit pour le territoire</p>
COUVER_06	Respect des couverts autorisés dans le cadre de la création d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)
HERBE_03	Absence totale d'apport de fertilisants minéraux NPK et organique (y compris compost)

MESURE TERRITORIALISEE «CA-NA57-GC2»

- Limitation de la fertilisation et de traitement phytosanitaire sur grandes cultures -

1) Objectifs de la mesure

Cette mesure vise à supprimer l'utilisation de traitements phytosanitaires de synthèse. Il suppose, pour ce faire, la mise en place d'une stratégie de protection des cultures alternative, constituée par un ensemble cohérent de solutions agronomiques limitant le recours aux produits phytosanitaires à l'échelle de la rotation et de l'itinéraire technique, incluant le désherbage mécanique ou thermique. S'il est conseillé de proposer au niveau régional, un système de culture type reposant sur une telle stratégie, l'élaboration de cette stratégie est laissée à l'appréciation de l'agriculteur pour lui permettre de s'adapter au mieux aux atouts et contraintes de son exploitation. Il s'agit ainsi d'une exigence de résultats et non de moyens techniques à mettre en oeuvre.

Cette mesure est mobilisée prioritairement sur des territoires à enjeu « eau » présentant un risque de pollution par les produits phytosanitaires particulièrement fort, en particulier dans les zones d'alimentation des captages. Mais il peut également être proposé sur des territoires à enjeu « biodiversité » lorsque la protection de ces milieux nécessitent l'interdiction des traitements phytosanitaires (ex : site Natura 2000). Il s'agit d'une mesure fixe (respect de la mesure sur la même parcelle pendant 5 ans), dans la mesure où cet engagement suppose la mise en oeuvre d'une stratégie de protection des cultures ne faisant pas appel aux produits phytosanitaires de synthèse à l'échelle de la rotation.

Cette mesure vise également à préserver la qualité de l'eau sur certains territoires sensibles au lessivage de l'azote, notamment sur les zones d'alimentation de captage d'eau potable, en réduisant la fertilisation azotée totale, minérale et organique, sur les parcelles engagées. Par ailleurs, pour éviter tout report de la fertilisation sur les surfaces de l'exploitation qui ne seraient pas engagées, l'engagement unitaire fixe une limitation de la fertilisation totale sur les parcelles non engagées. Cette mesure ne concerne pas les surfaces en prairies permanentes.

2) Cahier des charges de la mesure

<u>Obligations du cahier des charges</u>	
CI 4	Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande d'engagement
FERTI_01	Analyse annuelle de la valeur fertilisante de chaque type d'effluent épandu, en début de campagne. Respect de la limitation des apports de fertilisants azotés totaux en moyenne sur l'ensemble des parcelles engagées (organique, y compris restitutions par pâturage, et minéral) à 140 UN/ha/an, dont 40 UN/ha/an d'azote minéral
PHYTO_01	Réalisation d'un bilan annuel de la stratégie de protection des cultures sur les parcelles de l'exploitation, à partir des cahiers d'enregistrement Réalisation du nombre minimal requis de bilans annuels avec l'appui d'un technicien dont la structure et la méthode ont été agréées au niveau régional
PHYTO_03	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (sauf traitement localisé, conforme à l'éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et traitements pour la lutte obligatoire définis par arrêté pris au titre de l'article L.251-8 du code rural) Enregistrement des techniques alternatives

MESURE TERRITORIALISEE «CA-NA57-HF1»

- Gestion extensive des prairies par la fauche avec absence totale de fertilisation -

1) Objectifs de la mesure

Cette mesure vise à préserver la flore et l'équilibre écologique des prairies de fauche mais également à préserver la qualité de l'eau sur certaines zones très sensibles au lessivage de l'azote et du phosphore, notamment en bordure de la Houille et sur les aires de captage d'eau potable, en interdisant toute fertilisation minérale (NPK) et organique (hors apports éventuels par pâturage).

2) Cahier des charges de la mesure

<u>Obligations du cahier des charges</u>	
CI 4	Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande d'engagement
SOCLEH01	<p>Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).</p> <p>Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation azoté totale à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation P et K totale et minérale :</p> <ul style="list-style-type: none">- fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral,- fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral <p>Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant :</p> <ul style="list-style-type: none">- A lutter contre les chardons et rumex,- A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »,- A nettoyer les clôtures. <p>Maîtrise des refus et des ligneux, selon les prescriptions définies pour le territoire</p> <p>Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé si le brûlage est interdit pour le territoire</p>
HERBE_01	Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) et/ou des pratiques de pâturage, sur chacun des éléments engagés
HERBE_03	Absence totale d'apport de fertilisants minéraux NPK et organique (y compris compost)

MESURE TERRITORIALISEE «CA-NA57-HP1»

- Gestion extensive des prairies par le pâturage avec absence totale de fertilisation -

1) Objectifs de la mesure

Cette mesure vise à préserver la flore et l'équilibre écologique des prairies pâturées mais également à préserver la qualité de l'eau sur certaines zones très sensibles au lessivage de l'azote et du phosphore, notamment en bordure de la Houille et sur les aires de captage d'eau potable, en interdisant toute fertilisation minérale (NPK) et organique (hors apports éventuels par pâturage).

2) Cahier des charges de la mesure

<u>Obligations du cahier des charges</u>	
CI 4	Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande d'engagement
SOCLEH01	<p>Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).</p> <p>Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation azoté totale à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation P et K totale et minérale :</p> <ul style="list-style-type: none">- fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral,- fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral <p>Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant :</p> <ul style="list-style-type: none">- A lutter contre les chardons et rumex,- A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »,- A nettoyer les clôtures. <p>Maîtrise des refus et des ligneux, selon les prescriptions définies pour le territoire</p> <p>Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé si le brûlage est interdit pour le territoire</p>
HERBE_01	Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) et/ou des pratiques de pâturage, sur chacun des éléments engagés
HERBE_03	Absence totale d'apport de fertilisants minéraux NPK et organique (y compris compost)
HERBE_04	Respect du chargement instantané maximal et/ou du chargement moyen à la parcelle sur la période déterminée, sur chacune des parcelles engagées

- Annexe XVII -

Charte Natura 2000



Direction régionale de l'environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE



Charte Natura 2000 - Site n° 57 « Vallée boisée de la Houille » (FR 2100302)

Le site de la Vallée boisée de la Houille, d'une superficie de 237 ha, est situé dans la région naturelle de l'Ardenne primaire. Il est divisé en deux zones géographiquement distinctes et se caractérise par la présence d'une rivière, la Houille, au cours rapide dans le fond de vallon. Dans la rivière sont présentes deux espèces inscrites en annexe II de la Directive Habitats : le Chabot et la Lamproie de Planer. D'autres espèces patrimoniales sont également présentes sur les falaises ou dans les forêts : Trichomanès remarquable (Directive Habitat), Gagée jaune, Dentaire bulbifère.

L'objectif de la charte Natura 2000 est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site par la poursuite et le développement de pratiques favorables. Elle est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations. Ceux-ci peuvent portés sur l'ensemble du site ou sur chaque type de milieux (voir carte).

Engagements portant sur tout le site

Engagement : Autoriser l'accès au site aux spécialistes mandatés par l'administration aux fins d'inventaires et de suivis prévus dans le document d'objectifs, sous réserve que le propriétaire soit informé de la date de ses opérations dans un délai suffisant ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser. Les principaux résultats des études et inventaires de terrain seront communiqués aux adhérents à la charte.

Recommandation 1 : Contribuer à maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique du site. La pression exercée par le gibier ne doit pas remettre en cause l'état de conservation des habitats (notamment les habitats forestiers).

Recommandation 2 : Préserver les sols sensibles. Ainsi on veillera à utiliser des méthodes douces de débardage sur les stations forestières particulièrement sensibles afin d'éviter le tassement des sols.

Prendre des précautions lors des travaux d'exploitation, en installant des cloisonnements d'exploitation et en utilisant un débusqueur à câble avec des pneus basse pression par exemple.

Milieux forestiers : Hêtraie-Chênaie (9110 et 9130), Chênaie pédonculée (9160), Erablaies et Erablaies-tiliaies (9180).

Engagement 1 : Favoriser le mélange des essences et les essences autochtones dans les peuplements forestiers du site

- Les essences feuillues sont à privilégier au détriment d'autres essences introduites. L'opération vise à favoriser les essences du cortège naturel des habitats. Le mélange des essences contribue à la biodiversité des habitats forestiers. Dans le cas de plantations, il vaudra veiller à n'introduire que des provenances locales.

- Engagement 2 : Maintenir des arbres sénescents ou arbres morts sur pied (à plus de 50 m de tout chemin) ou au sol, dans un objectif de maintien de la biodiversité (1 ou 2 arbres par hectare).

Engagement 3 : Eviter les coupes rases (sauf Epicéa et Peuplier)

- L'engagement consiste à éviter les coupes rases sur de grandes surfaces, pouvant conduire à un bouleversement de la flore et empêcher toute régénération naturelle. Privilégier les ouvertures par bouquet ou arbre par arbre.

- Recommandation 1 : Privilégier la régénération naturelle (*diversification des essences*)

- Recommandation 2 : Maintenir le sous-étage forestier (*valable pour les futaies et mélanges futaie-taillis*)



Milieus forestiers humides : Aulnaies-Frênaies (91E0), Chênaie pédonculée neutrophile (9160)

Objectif : Engagements spécifiques visant à préserver les stations alluviales et permettre aux espèces de la directive (Chabot, Lamproie de Planer) de se maintenir et de se développer dans des conditions favorables. Faire attention aux stations à Gagée jaune :

Engagement 1 : Favoriser le mélange des essences et les essences autochtones dans les peuplements forestiers du site

- Les essences feuillues sont à privilégier au détriment d'autres essences introduites (résineux, peuplier). L'opération vise à favoriser les essences du cortège naturel des habitats. Le mélange des essences contribue à la biodiversité des habitats forestiers.

Engagement 2 : Eviter les coupes rases (sauf pour les peuplements allochtones)

- L'engagement consiste à éviter les coupes rases sur de grandes surfaces pouvant conduire à un bouleversement de la flore et empêcher toute régénération naturelle. Privilégier les ouvertures par bouquet ou arbre par arbre.

Engagement 3 : Protéger les stations à Gagée jaune

- L'engagement vise à maintenir les stations à gagée jaune dans un bon état de conservation. Prendre des précautions lors des travaux d'exploitation. Les travaux qui pourraient nuire à l'espèce sont strictement interdits (curage, reprofilage, coupes, etc..).

Engagement 4 : Ne pas drainer les habitats de forêts alluviales

- L'engagement vise à maintenir les habitats dans un bon état de conservation.

- Recommandation 1 : Privilégier la régénération naturelle (*engagement visant à diversifier les essences*)

Recommandation 2 : Eviter l'emploi de produits chimiques en fond de vallée.

- L'objectif est de maintenir une bonne qualité des eaux, favorable au maintien des habitats du Chabot et de la Lamproie de planer

FAIT A :

LE :

SIGNATURE DE(S) L'ADHÉRENT(S)

